CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

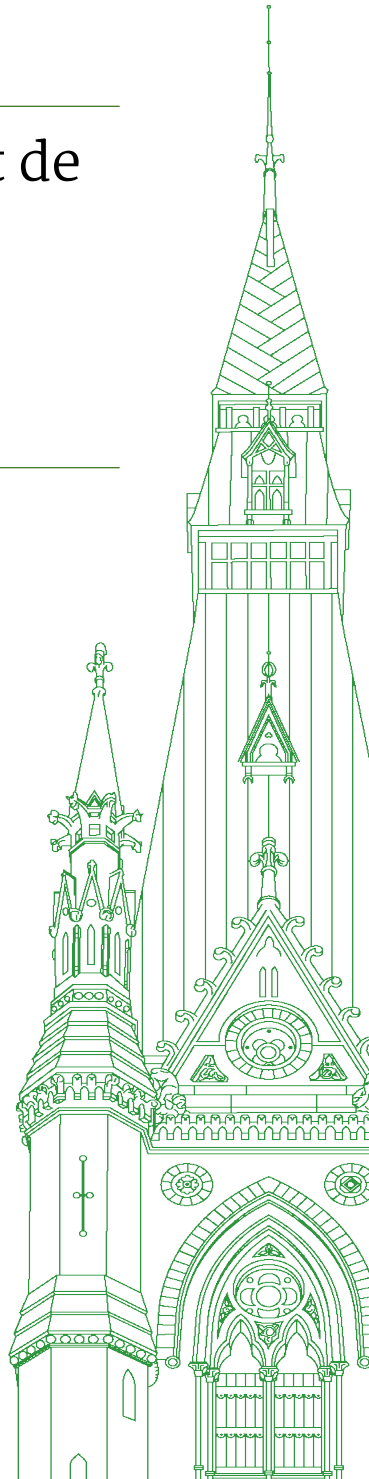
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 047

Le jeudi 22 octobre 2026



Président : Michael Coteau

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le jeudi 22 octobre 2026

● (1530)

[*Traduction*]

Le président (Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.)): [*Difficultés techniques*] Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement.

Des députés sont présents dans la salle et d'autres participent à distance à l'aide de l'application Zoom.

Avant de poursuivre, j'aimerais demander à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place afin de prévenir les incidents audio et les retours de son et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris les interprètes. Vous remarquerez un code QR, qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme ou qu'un député vous pose directement une question. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: anglais, français ou parquet. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré.

J'aimerais rappeler à tous les témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment pour préparer l'oreillette, que vous devriez avoir, et sélectionner le canal d'écoute dont vous avez besoin à l'avance afin de profiter pleinement du temps imparti.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Pour les députés présents dans la salle, si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Pour ceux sur Zoom, veuillez utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer la liste.

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 22 avril, le Comité reprend son étude du projet de loi C-226, Loi établissant un cadre national visant à améliorer la transparence des prix des aliments.

Je salue les témoins qui se joignent à nous aujourd'hui.

De la Daily Bread Food Bank, nous accueillons Neil Hetherington, directeur général. Du Conseil canadien du commerce de détail, nous accueillons Matt Poirier, vice-président, Relations gouvernementales fédérales. De Statistique Canada, nous accueillons Matthew MacDonald, directeur, Division des prix à la consommation, et Kyle de March, directeur adjoint, Division des prix à la consommation.

De plus, Mme DeBellefeuille remplace Sébastien Lemire aujourd'hui. Bienvenue à notre comité. Je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Nous allons commencer par Statistique Canada. Vous avez cinq minutes.

Matthew MacDonald (directeur, Division des prix à la consommation, Statistique Canada): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous et merci de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui.

Je m'appelle Matthew MacDonald et je suis responsable de la Division des prix à la consommation à Statistique Canada. Je suis accompagné de mon collègue Kyle de March, directeur adjoint.

Notre programme est responsable de la production de l'indice mensuel des prix à la consommation, la mesure officielle de l'inflation des prix à la consommation au Canada. Comme vous pouvez l'imaginer, l'intérêt pour nos données est demeuré au cœur des préoccupations des gens depuis la pandémie de COVID-19. Nous nous efforçons continuellement d'améliorer l'accès aux renseignements que nous produisons, à faciliter leur interprétation et à fournir des analyses à de multiples décideurs.

Les années qui ont suivi la pandémie ont été marquées par la volatilité des prix et l'incertitude. Au début de la pandémie, les restrictions en matière de santé publique ont limité les dépenses de consommation, ce qui a contribué à une baisse initiale des prix. L'inflation a ensuite grimpé en flèche lorsque les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont fait passer les prix à des niveaux jamais vus depuis le début des années 1980. L'inflation de prix à la consommation a atteint un sommet de 8,1 % en 2022, ce qui reflète la hausse des coûts des produits de base comme la nourriture, le transport et le logement.

Alors que l'inflation commençait à diminuer, des événements mondiaux comme l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les droits de douane et les tensions au Moyen-Orient ont continué d'exercer une pression à la hausse sur les prix. La hausse des coûts de l'énergie et du transport a fait augmenter les coûts du chauffage des logements et du transport des marchandises partout au pays, ce qui contribue maintenant à la hausse des prix de nombreux biens et services dont les Canadiens ont besoin.

Bien que les prix des aliments aient légèrement diminué, ils ne sont pas revenus aux niveaux d'avant la pandémie. Les prix continuent d'augmenter, mais plus lentement qu'avant. Après 18 mois au cours desquels l'inflation alimentaire a dépassé l'IPC global, les prix des produits alimentaires ont augmenté plus lentement que l'IPC global en septembre pour un deuxième mois consécutif. Malgré cela, les prix à l'épicerie demeurent près de 30 % plus élevés qu'il y a cinq ans.

Ces hausses du prix des aliments ont été généralisées. Les prix du bœuf, en particulier, ont augmenté de plus de 50 % depuis 2021. La hausse des prix des produits alimentaires peut être influencée par divers facteurs complexes, dont l'augmentation des coûts de production, notamment l'énergie et les engrais, ainsi que les effets des phénomènes météorologiques extrêmes et l'incertitude actuelle entourant les conflits géopolitiques et les droits de douane.

À l'échelle internationale, le taux d'inflation du Canada au cours de la dernière année a suivi de près celui de ses partenaires européens, tout en restant légèrement inférieur à celui des États-Unis. Les pressions à l'origine de l'inflation au Canada se retrouvent également dans une mesure similaire dans d'autres pays du G7, ce qui se traduit par des hausses généralisées des prix des denrées alimentaires à l'échelle mondiale.

Toutes ces analyses sont rendues possibles grâce aux calculs de grande qualité de l'IPC mensuel, conformes aux normes internationales en matière de mesure des prix. L'indice des prix à la consommation suit l'évolution des prix que les Canadiens paient pour un panier fixe de biens et de services au fil du temps. Étant donné que les Canadiens dépensent la majeure partie de leur argent pour se loger, nourrir leur famille et se déplacer, les changements de prix dans ces catégories ont le plus grand effet sur l'IPC global.

Statistique Canada continue de renforcer l'évaluation de l'indice des prix à la consommation en s’appuyant sur des sources de données à jour et de grande qualité. Pour ce qui est du prix des aliments, l'IPC utilise les données de caisse, ou de points de vente, reçues directement des détaillants en alimentation de tout le Canada. Cette approche est considérée comme l'étalon-or à l'échelle internationale et reflète le prix réel que les Canadiens paient à l'épicerie. L'IPC tient effectivement compte des changements dans la quantité ou la « réduflation », afin de garantir que les changements de taille des emballages sont pris en compte dans la mesure des changements de prix.

Statistique Canada met à jour le panier de l'IPC chaque année pour s'assurer qu'il reflète l'évolution des habitudes de consommation au fil du temps. Ces mises à jour tiennent compte des changements dans les comportements d'achat, de l'apparition de nouveaux produits, des changements technologiques, de l'évolution des préférences et des tendances démographiques.

Nous continuons également à développer de nouveaux outils, comme la calculatrice personnelle de l'inflation, qui permet de comparer votre taux d'inflation personnel aux moyennes de l'IPC. Nous gérons aussi une plateforme dédiée à l'alimentation qui regroupe des informations sur les prix des denrées alimentaires au Canada tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de vous rencontrer aujourd'hui et du travail important que vous accomplissez pour aider les Canadiens à faire face aux problèmes d'abordabilité. C'est un sujet qui revient très souvent dans les commentaires de nos utilisateurs. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Merci.

● (1535)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant au Conseil canadien du commerce de détail.

Matt Poirier (vice-président, Relations gouvernementales fédérales, Conseil canadien du commerce de détail): Bonjour, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui au nom du Conseil canadien du commerce de détail.

Nous représentons plus de 65 000 commerces d'un océan à l'autre, et notre secteur emploie plus de 2,3 millions de personnes et contribue annuellement à hauteur de plus de 80 milliards de dollars au PIB du Canada.

Chaque jour, des millions de Canadiens se rendent dans les commerces de nos membres à la recherche de valeur, de qualité et de prix abordables. Les détaillants constatent ainsi quotidiennement la pression financière que subissent les ménages en ce moment. Voilà pourquoi améliorer l'abordabilité n'est pas simplement un sujet de discussion pour notre secteur; c'est aussi une priorité pour toutes les épiceries du pays. Comme nous souhaitons que les clients quittent nos magasins en ayant confiance dans les achats qu'ils viennent de faire, nous partageons fondamentalement un grand objectif: aider les consommateurs à faire des choix éclairés.

À cette fin, le Conseil canadien du commerce de détail appuie l'engagement du premier ministre Carney à définir une approche nationale en matière d'affichage des prix unitaires dans le cadre de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire. Il s'agit selon nous du bon objectif, et celui-ci correspond à l'orientation adoptée par la plupart des acteurs de notre secteur.

Quand on se promène dans presque n'importe quelle épicerie du pays aujourd'hui, on voit déjà les prix unitaires en pleine action. C'est la norme depuis des décennies dans le département de la boucherie, de la charcuterie et des fruits et légumes. Mais poursuivez votre chemin, empruntez les allées centrales et regardez les produits emballés: vous verrez que la plupart des grands magasins affichent également des prix unitaires sur les étagères.

Les détaillants font cela parce que c'est un service à rendre à leur clientèle, et les consommateurs trouvent cela très utile. C'est pourquoi nous appuyons l'intention sous-jacente du projet de loi C-226.

Mais les bonnes intentions à Ottawa peuvent facilement se transformer en maux de tête et en hausses de coûts à la caisse si l'effort législatif est détaché de la réalité du terrain.

Premièrement, j'aimerais rappeler qu'il faut respecter les domaines de compétence. L'exploitation des commerces de détail et la protection des consommateurs relèvent des gouvernements provinciaux. En ce moment, le Québec est la seule province à avoir une loi sur l'établissement des prix unitaires. Si le gouvernement fédéral décide d'élaborer un cadre national, il devra travailler main dans la main avec des partenaires provinciaux pour harmoniser les normes. Le pire résultat, pour les détaillants comme pour les consommateurs, serait une courtepointe de règlements contradictoires ou d'exigences de conception trop strictes qui obligeraient les magasins à revoir des systèmes informatiques, des affichages numériques et des étiquettes d'étagères parfaitement fonctionnels. Les détaillants ont besoin de flexibilité et d'un plan réaliste pour mettre en œuvre tout changement.

Deuxièmement, et c'est le plus important, le projet de loi comporte selon nous un important problème, qui doit être corrigé. Le sous-alinéa 3(2)a)(ii) évoque l'instauration de normes nationales en matière de déclaration des augmentations, ajustements et fluctuations des prix. À quelle fin de politique publique cela servirait-il?

Veuillez simplement considérer la réalité d'une épicerie moderne. Un supermarché type propose de 30 000 à 40 000 articles différents. Au cours d'une semaine donnée, la fluctuation des prix, les cycles promotionnels et les variations de coûts des fournisseurs touchent de 1 000 à 3 000 produits. Cela représente plus de 100 000 ajustements de prix pour un seul magasin chaque année.

De plus, le prix de chacun de ces produits est le résultat d'un long et complexe processus. Ce prix est en effet le reflet d'événements météorologiques qui affectent les rendements agricoles, de pics mondiaux dans le domaine de l'énergie, de tarifs d'expédition et de transport ferroviaire, d'intrants pour l'emballage, de taux de change et d'ajustements des prix des fournisseurs. Les épiceries n'ont aucun contrôle sur ces perturbations qui surviennent en amont, mais la disposition législative ferait pourtant peser tout le fardeau sur les détaillants en les obligeant à suivre et à documenter plus de 100 000 fluctuations directement sur les étiquettes d'étagère et à en expliquer les causes.

Pratiquement parlant, cela serait impossible à faire. Pire encore, cela créerait un énorme fardeau administratif qui ne réduirait pas le coût d'un seul carton de lait ou de la moindre miche de pain. Les coûts pour se conformer à une obligation aussi irréalisable seraient en effet inévitablement répercutés sur la facture d'épicerie, ce qui nuirait aux consommateurs mêmes que ce projet de loi entend protéger. Pour toutes ces raisons, nous croyons que, si le projet de loi C-226 est adopté, cet article doit être complètement supprimé.

En conclusion, les détaillants soutiendront toujours l'autonomie des consommateurs canadiens à l'aide d'informations claires, mais il faut aussi savoir demeurer réaliste. La participation volontaire est déjà bien établie dans notre secteur et elle fonctionne. Si le gouvernement décide d'aller de l'avant avec ces normes nationales, nos membres devront être dûment consultés afin que ces règles tiennent absolument compte de la réalité opérationnelle sur le terrain.

Exiger que les commerces tiennent compte de 100 000 ajustements annuels de prix sur les étagères est tout simplement impossible. Cela ajouterait des coûts de conformité sans aider les budgets familiaux. Nous exhortons donc le Comité à se concentrer sur des mesures pratiques qui favorisent réellement l'abordabilité.

● (1540)

Je vous remercie et je répondrai maintenant volontiers à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à la Daily Bread Food Bank.

Neil Hetherington (directeur général, Daily Bread Food Bank): Bonjour. Je m'appelle Neil Hetherington. J'ai l'immense privilège d'être le directeur général de la Daily Bread Food Bank.

Daily Bread est la plus grande banque alimentaire du Canada, fournissant environ 90 % du soutien alimentaire d'urgence à Toronto par l'entremise d'un réseau de 221 banques alimentaires. Je vous remercie de m'avoir invité à parler du projet de loi C-226.

Permettez-moi de commencer par le point sur lequel nous sommes d'accord: un cadre national pour des prix unitaires uniformes, la transparence concernant les changements des prix à l'épicerie et l'éducation du public sont toutes des mesures importantes pour les consommateurs et pour une saine concurrence. Daily Bread appuie les mesures qui favorisent l'équité et la transparence dans les épiceries grâce à des prix clairs et comparables.

Cependant, je tiens à être franc avec vous au sujet de ce que nous voyons sur le terrain chaque jour, car cela illustre directement ce que ce projet de loi peut et ne peut pas accomplir.

Commençons par les faits de base. Un Torontois sur dix a maintenant recours à la Daily Bread Food Bank. En 2025, il y a eu 4,1 millions de visites dans nos banques alimentaires, ce qui représente une augmentation de 340 % depuis 2019. Lorsque nous demandons à nos clients pourquoi ils se trouvent dans cette situation, pourquoi ils comptent sur la Daily Bread, 96 % d'entre eux répondent la même chose: le coût de la vie.

Voici la réalité à laquelle nos clients sont confrontés.

À l'échelle nationale, le prix des aliments a augmenté de près de 30 % au cours des cinq dernières années. À Toronto, le loyer moyen d'un appartement d'une chambre à coucher a augmenté de 38 %. Plus de 95 % des clients des banques alimentaires sont locataires, et lorsque les budgets sont serrés, les loyers passent en premier. Après avoir payé son loyer et ses services publics, le client médian de la banque alimentaire n'a plus que 8,33 $ par jour. C'est 8,33 $ pour payer sa nourriture, ses déplacements et ses vêtements, toutes ses dépenses. De plus, un client sur cinq consacre 100 % de son revenu au loyer.

Considérez ce que le prix unitaire signifie pour cette personne. Une étiquette claire sur les tablettes indiquera qu'un gros sac de riz est plus avantageux qu'un petit, mais avec 8,33 $ par jour, elle ne peut pas se permettre le gros sac. Le meilleur rapport qualité-prix par unité est souvent hors de portée pour les gens qui n'ont pas l'argent nécessaire, l'espace d'entreposage ou la capacité de transport pour acheter en vrac. L'information aide les gens, c'est pourquoi nous appuyons le projet de loi, mais n'oubliez pas que l'information aide les gens qui peuvent faire des choix, et les gens qui fréquentent les banques alimentaires n'ont plus cette liberté.

En termes simples, les Canadiens ne se tournent pas vers les banques alimentaires parce qu'ils ne peuvent pas lire les prix: ils le font parce que leurs revenus n'ont pas augmenté au même rythme que le coût du logement et de la nourriture. Je demanderais au Comité de considérer ce projet de loi comme utile, mais pas comme une solution à l'abordabilité des aliments.

Je sais que le gouvernement se concentre sur les résultats, alors je formulerais deux recommandations axées sur les résultats.

Premièrement, il faut relier cet effort à la stratégie nationale de sécurité alimentaire en cours d'élaboration. La transparence des prix doit s'inscrire dans une stratégie plus vaste dont le critère central est de savoir si moins de Canadiens seront en situation d'insécurité alimentaire.

La deuxième recommandation, et la plus importante, consiste à instaurer un crédit d'impôt canadien pour les locataires. Essentiellement, il faut rendre le loyer des Canadiens à faible revenu déductible d'impôt. Avec nos amis de la fondation Maytree, Daily Bread travaille fort pour mettre en place ce crédit d'impôt remboursable, qui permettrait aux Canadiens à faible revenu de recevoir jusqu'à 200 $ par mois automatiquement par l'entremise de l'ARC. Cette mesure toucherait plus de deux millions de ménages canadiens à faible revenu, soit à peu près le même nombre de personnes qui ont recours aux banques alimentaires chaque mois.

Nous connaissons les chiffres et nous connaissons les familles derrière ces chiffres. Nous avons de l'espoir et nous nous y accrochons, car des solutions politiques s'offrent à nous. La nouvelle Allocation pour l'épicerie et les besoins essentiels est une mesure bienvenue qui montre que l'Agence du revenu du Canada peut verser rapidement de l'argent aux gens, mais elle est temporaire, et l'Allocation canadienne pour le logement expire en 2028. Les pressions auxquelles nos clients sont confrontés ne sont pas temporaires. Elles sont immédiates. L'offre de nouveaux logements est la solution à long terme, mais c'est justement une solution à long terme, et les locataires ont besoin d'une solution de transition aujourd'hui.

L'inaction coûte extrêmement cher aux contribuables. Des recherches menées par l'Université de Toronto en 2026 ont montré que les coûts des soins de santé pour les personnes en situation d'insécurité alimentaire grave sont deux fois plus élevés que pour les adultes en situation de sécurité alimentaire. Chaque dollar qui aide une famille à payer son loyer et son épicerie allège la pression sur les hôpitaux, les services d'urgence et les organismes de bienfaisance, et permet aux gens de participer plus pleinement à l'économie et de s'épanouir dans leur collectivité.

Un prix clairement affiché, c'est déjà un bon début. Mais ce sont un revenu suffisant et des coûts de logement réduits qui permettront de mettre du pain sur la table.

Merci.

● (1545)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer par les conservateurs, pour six minutes.

Monsieur Barlow, vous avez la parole.

John Barlow (Foothills, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président. Je remercie nos témoins de leur présence aujourd'hui et de nous avoir fait part de leurs préoccupations au sujet de ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Monsieur Hetherington, votre présence ici tombe à point nommé, quelques jours après la publication du rapport de Banques alimentaires Canada qui présente, selon moi, des statistiques très décevantes quant au nombre de Canadiens qui sont obligés de recourir aux banques alimentaires.

J'aimerais que vous confirmiez le chiffre que vous avez donné concernant la Daily Bread Food Bank en particulier. Avez-vous dit que le nombre d'usagers de votre banque alimentaire a augmenté de 340 % depuis 2019?

Neil Hetherington: Oui.

John Barlow: C'est un chiffre absolument stupéfiant.

Je dirais que l'abordabilité des aliments devrait être la priorité du gouvernement. Selon vous, ce projet de loi d'initiative parlementaire contient-il des mesures qui contribueront à rendre la nourriture plus abordable pour la clientèle de la Daily Bread Food Bank?

Neil Hetherington: Comme je l'ai dit dans mon témoignage, nous ne pensons pas que ce n'est pas une question d'abordabilité. Il s'agit d'assurer une transparence adéquate des prix afin que les gens puissent savoir ce qui est plus abordable. Cependant, comme nous le savons, considérant le revenu et le montant du loyer des gens, la plupart des articles en vrac — les articles à plus faible prix unitaire — ne sont pas abordables.

Voici la bonne nouvelle, question de garder espoir. Les chiffres que nous avons publiés il y a deux jours étaient décevants, avec une augmentation de 9 % du recours aux banques alimentaires à l'échelle du pays, mais ils portent sur une période précédant la mise en œuvre de nouvelles initiatives, soit avant le lancement de Maisons Canada, qui vise à donner accès à la propriété aux familles, et avant la mise en place de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels et de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées. J'espère que cela nous permettra de vous présenter de bien meilleurs chiffres l'année prochaine.

John Barlow: Je comprends, monsieur Hetherington, mais comme vous l'avez dit vous-même, l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels est temporaire, contrairement aux problèmes auxquels votre clientèle est confrontée. Une aide ponctuelle de quelques centaines de dollars ne réglera pas la crise de l'abordabilité des aliments.

Quant au point que vous avez soulevé, je dirais qu'il n'y a rien dans ce projet de loi qui contribuerait à rendre les aliments plus abordables pour les personnes qui ont recours à la Daily Bread Food Bank. Est-ce exact?

● (1550)

Neil Hetherington: Il est vrai que la transparence leur permet de faire des choix plus abordables...

John Barlow: Cependant, cela ne rendra pas les aliments plus abordables.

Neil Hetherington: C'est vrai.

John Barlow: Monsieur Poirier, ce qui me préoccupe par rapport au projet de loi rejoint ce que vous avez dit. Non seulement cela ne rend pas les aliments plus abordables, mais il y a également des problèmes qui vont en sens contraire et qui, en fait, augmenteraient les coûts. Prenons par exemple le registre sur les plastiques, qui est possiblement une idée intéressante, en théorie, mais une telle mesure législative pourrait, en fait, se traduire par une augmentation du prix des aliments à l'épicerie.

Y a-t-il des éléments... Je sais que vous en avez mentionné un, mais puis-je répéter qu'un cadre à la pièce qui demanderait aux provinces et aux détaillants de faire les choses différemment refilerait ces coûts aux consommateurs? Est-ce exact?

Matt Poirier: Ils seraient inévitablement répercutés, en effet.

Actuellement, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, la seule loi à cet égard est au Québec. Nos membres et les épiciers en activité ont créé un système qui fonctionne là-bas. Ensuite, partant de là, ils ont créé une norme nationale, ou une approche nationale. La plupart des grands épiciers le font. Si d'autres provinces proposaient des approches différentes, cela ne ferait que créer le chaos.

Ce qui nous préoccupe, c'est que l'adoption d'une approche très normative par le gouvernement nous obligerait à abandonner des systèmes, des TI, etc. Il faudrait recommencer à zéro, et ce ne sont pas de petits investissements pour commencer. C'est ce qui nous préoccupe.

À l'heure actuelle, c'est une approche volontaire. Nous le faisons, et il y a un fort élan pour continuer à le faire, mais une chose de ce genre serait préoccupante. Cela touche divers aspects, comme vous pouvez l'imaginer, du niveau des effectifs aux systèmes de TI, en passant par les relations avec les fournisseurs. Ce sont des calculs très complexes qui, franchement, se font au quotidien.

John Barlow: Cela s'est déjà vu. J'ai mentionné le registre des plastiques, mais il y a aussi l'étiquetage sur le devant des emballages. Ce sont toutes des choses sur lesquelles nous avons mis en garde le gouvernement, chiffres à l'appui. On parle de 8 milliards de dollars de coûts supplémentaires uniquement pour l'étiquetage sur le devant des emballages, mais le gouvernement est tout de même allé de l'avant.

Au lieu de se concentrer sur des mesures concrètes qui réduiraient le coût du panier d'épicerie et les coûts pour la production, la fabrication et le transport des produits alimentaires jusqu'aux étagères, cela semble n'être rien d'autre que de la poudre aux yeux. Il faut se concentrer sur les conséquences potentielles.

Pendant ma dernière minute, je veux me concentrer sur ce que nous avons entendu des témoins et des représentants du gouvernement mardi, à savoir qu'il s'agit d'une compétence provinciale.

Comme vous l'avez dit, la plupart des détaillants le font déjà. Voyez-vous la nécessité de réinventer la roue, ici, ou d'imposer cela aux provinces ou aux détaillants qui le font déjà? Cela ressemble-t-il à quelque chose que vos détaillants font déjà?

Matt Poirier: Cela se fait déjà. Je dirais que nous ne voulons certainement pas réinventer la roue, car nous l'avons déjà fait.

Ce qui pourrait être utile, c'est une norme nationale ou une approche coordonnée pour nous assurer que, si d'autres provinces... Le Manitoba examine une structure semblable. Si chaque province devait commencer à le faire, une approche nationale ciblée serait certainement la bienvenue, mais à ce moment-ci, la réalité sur le terrain, c'est qu'il y a un élan naturel derrière tout cela.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant aux libéraux, avec M. MacDonald, pour six minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci aux témoins qui sont ici aujourd'hui.

Je vais commencer par vous, monsieur Hetherington. Je tiens d'abord à vous remercier de l'important travail que vous accomplissez dans la région de Toronto.

Il y a malheureusement des banques alimentaires dans toutes les régions du pays. De nombreux employés et bénévoles dévoués font ce travail. Je veux rapidement dire bravo à Mme Norma Dingwell, de la Southern Kings and Queens Food Bank, dans ma région, pour les efforts qu'elle déploie à la banque alimentaire de la région.

Je sais que vous avez formulé deux ou trois recommandations pour le gouvernement, et au cours de la dernière année et demie, depuis notre élection, nous avons mis l'accent sur la mise en place de mesures favorisant l'abordabilité. Pouvez-vous en dire davantage sur le genre de programmes qui pourraient fonctionner?

Vous avez parlé du programme d'aide au loyer. Pourriez-vous en dire un peu plus à ce sujet, puis sur les programmes que nous avons mis en place, comme l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels?

● (1555)

Neil Hetherington: Avec plaisir.

Nous avons déjà parlé de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels. Banques alimentaires Canada a appuyé cette initiative, et nous en sommes très reconnaissants.

Au cours des dernières années, nous avons travaillé très fort pour la Prestation canadienne pour les personnes handicapées. L'approche du gouvernement pour réduire les obstacles à ce programme est nécessaire. Nous savons qu'environ le tiers des personnes qui ont recours aux banques alimentaires ont un handicap. Partout au pays, dans chaque province, les lois les obligent à vivre dans une grande pauvreté. Donc, les initiatives comme celle-ci auront un effet concret. Je suis optimiste concernant les chiffres de l'année prochaine.

Le crédit d'impôt canadien pour les locataires représente une occasion d'envisager une nouvelle prestation fiscale pour les Canadiens à faible revenu qui consacrent la plus grande partie de leur revenu au loyer. Offrir un crédit d'impôt associé à cette fin leur permettrait d'obtenir rapidement un remboursement dans leur compte bancaire, ce qui les aiderait à payer le loyer et à faire l'épicerie. Nous avons travaillé avec Maytree ainsi qu'avec vos collègues des deux côtés de la Chambre pour que cela se concrétise. Nous pensons qu'il y a là d'énormes avantages. Lorsqu'on s'attaque au problème de l'abordabilité du logement, l'insécurité alimentaire commence à s'atténuer.

Voilà certaines des initiatives.

Un crédit d'impôt destiné aux agriculteurs qui font des dons aux banques alimentaires, comme en Ontario, pourrait apporter une aide immédiate pour l'approvisionnement des banques alimentaires d'un bout à l'autre du pays. Cette mesure a été extrêmement efficace en Ontario, et plusieurs autres provinces ont adopté une mesure semblable. Nous aimerions que cela se fasse au niveau national dans le cadre du programme national de sécurité alimentaire.

Kent MacDonald: Vous avez dit qu'à votre avis, le projet de loi C-226n'aiderait pas les personnes très vulnérables qui vivent dans la pauvreté, par exemple.

L'éducation est l'un des éléments du projet de loi. Selon vous, quel rôle cela joue-t-il auprès des consommateurs?

Neil Hetherington: Je tiens à préciser que le projet de loi aiderait les particuliers. Il y a la transparence, qui leur permet de faire de meilleurs choix à l'épicerie et, espérons-le, d'acheter des articles à prix unitaire plus bas. Cela a son importance. Je tenais simplement à le préciser.

Quant à la composante éducative, il est tout à fait logique de s'attendre à ce que ces étiquettes puissent être comprises très rapidement pour veiller à ce que les gens puissent prendre les meilleures décisions possibles avec le revenu limité dont ils disposent.

Kent MacDonald: Je vais passer à M. Poirier.

J'ai été producteur primaire, alors j'aimerais tout mettre sur le dos du Conseil canadien du commerce de détail. Je tiens à le dire d'entrée de jeu.

Des voix: Oh, oh!

Kent MacDonald: Les gens communiquent avec moi pour dire qu'ils ont l'impression que les producteurs demandent un prix trop élevé, mais vous avez parlé des divers éléments des chaînes d'approvisionnement qui ont une incidence sur les prix. La guerre qui se poursuit en Ukraine et la hausse du prix du carburant découlant de la guerre au Moyen-Orient ont été et demeurent d'importants facteurs pour les coûts du transport et pour la sécurité alimentaire des Canadiens.

Vous aviez des réserves au sujet du projet de loi. Qu'est-ce qui vous plaît dans le projet de loi? Concernant l'affichage des prix unitaires, c'est équitable pour tout le monde. J'aimerais avoir vos commentaires à ce sujet.

Matt Poirier: Certainement.

Je dirais que nous sommes généralement favorables à la logique et à la philosophie qui sous-tendent ce projet de loi. Notre prudence, ou notre hésitation, porte sur son application pratique.

Dans l'ensemble, nous affichons déjà les prix unitaires. Nous serions ravis d'avoir des normes qui fonctionnent tant pour l'industrie que pour le gouvernement. Ce serait formidable. Le volet éducatif est également excellent. Nous serions très favorables à cela.

Ce qui nous pose problème, c'est le concept très nébuleux de la production de rapports et de la communication des renseignements sur les prix, qui est inclus là-dedans, en quelque sorte. Qu'est-ce que cela signifie?

Comme je l'ai dit dans mon allocution, les prix dépendent d'une multitude de facteurs. Exiger que les détaillants expliquent...

● (1600)

Kent MacDonald: Je vais intervenir maintenant, car je ne...

Le président: Merci. Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant au Bloc, pour six minutes.

[*Français*]

Claude DeBellefeuille (Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Poirier, vous avez mentionné à plusieurs reprises le Québec, qui a une loi importante, la Loi sur la protection du consommateur, une loi phare. Même, pour certaines provinces, quand on parle de barrières au commerce intérieur, elle est perçue comme un frein, comme un obstacle.

Quand on parle d'un cadre national, il est donc sûr qu'au Québec, il y a des voyants rouges qui s'allument un peu partout. Nos groupes de protection de consommateurs se demandent si ça ne sera pas un moyen d'affaiblir nos normes de protection du consommateur. En effet, au Québec, nous sommes habitués à avoir de l'information sur nos étiquettes, à avoir des garanties. Nous avons notre législation sur la transparence des aliments. Nous sommes très avancés. Alors, il est sûr que ça suscite certaines craintes chez nous de penser que, si le projet de loi était adopté, ce serait une bonne occasion d'affaiblir les normes de transparence sur le prix et même sur la provenance de nos aliments. Ça, c'est une première crainte, et je pense que vous l'avez bien formulée.

Moi, j'aime mieux dire un « cadre canadien » qu'un « cadre national ». Dès qu'on parle d'un cadre canadien, qui empiète sur les champs de compétence des provinces, les projets de loi ont souvent bien de la difficulté à être mis en application, parce que, dans le fond, ils impliquent des négociations avec les provinces, et on ne peut pas les imposer aux provinces. En partant, il y a un gros obstacle pour nous à ce projet de loi, qui est cette discussion obligatoire, mais avec une obligation de résultat. Au Québec, beaucoup de voyants rouges sur ce projet de loi sont allumés par toutes sortes d'acteurs.

Je voudrais vous poser une question sur la question du prix. Lorsque je fais mon épicerie, je remarque tout le phénomène de la réduflation et de la déqualiflation pour un produit qu'on est habitué à acheter. Je vais vous le dire: je suis amatrice des biscuits Leclerc au Québec. J'ai remarqué que les boîtes avaient rapetissé et que le nombre de grammes avait diminué. Toutefois, nous n'avons pas cette information comme consommateurs, contrairement à la France, par exemple, qui doit afficher cette information deux mois avant de présenter le produit.

Trouvez-vous normal qu'un consommateur qui voit son produit changer de format ou de recette ne soit pas nécessairement informé de ça pour être capable de faire un choix libre et éclairé?

Matt Poirier: Non, certainement pas.

De notre côté, du côté des épiciers, ces choses-là sont souvent indépendantes de notre volonté. Nous vendons ces produits, mais nous n'en faisons pas la production. Alors, quand le format ou les ingrédients changent, nous allons vendre le produit quand même.

En effet, ça cause beaucoup de problèmes pour le consommateur. Nous comprenons ça aussi. Nous surveillons ça de très près et, vraiment, nous partageons cette crainte.

Claude DeBellefeuille: Dans le fond, monsieur Poirier, ce que je comprends, c'est que vous êtes au bout de la chaîne.

Matt Poirier: C'est ça.

Claude DeBellefeuille: Alors, c'est vous qui recevez les critiques des consommateurs. Il serait plus simple d'obliger les fabricants ou ceux qui vous fournissent les produits à être plus précis sur l'emballage et sur l'étiquetage. Ça nous informerait, comme consommateurs, du fait qu'on payait un aliment à tel prix pour tant de grammes, mais qu'aujourd'hui, on a le même aliment, mais avec moins de grammes.

Cette transparence semble moins présente. L'aviez-vous remarqué?

Matt Poirier: Oui, nous voyons dans le marché que ça arrive déjà. Je conseille aussi de faire attention à ce qu'il n'y ait pas trop de rapports et de paperasserie pour s'attaquer à ces problèmes.

Toutefois, souvent, ce que nous voyons est hors de notre contrôle.

● (1605)

Claude DeBellefeuille: Je vais me prendre comme exemple. Quand je fais mon épicerie, je n'achète que des produits laitiers produits par des producteurs laitiers du Québec ou des producteurs laitiers du Canada. Je remarque souvent que la description ou l'affichage peuvent être trompeurs. On a vu des personnes qui pensaient acheter des œufs en provenance du Canada, alors qu'ils venaient des États-Unis.

Est-ce que vous croyez qu'on devrait être plus sévère au Canada, dans le champ de compétence du fédéral, vis-à-vis de ce qui relève de la description et de l'affichage sur l'étiquette?

Matt Poirier: Je dirais que le régime qui existe présentement est très fort. Pour ces choses, ce que nous voyons dans nos magasins, c'est très complexe. Je l'ai mentionné tout à l'heure: nous avons de 30 000 à 40 000 produits dans un magasin. Des fois, des erreurs sont faites.

Nous avons des relations avec Santé Canada, le ministère chargé de la gestion de ces régimes. Quand il y a des erreurs, nous travaillons ensemble pour faire des corrections. Cependant, ça représente une petite proportion d'un grand nombre de choses, dont la plupart se font bien.

Vraiment, je ne pense pas qu'avoir plus de sévérité à ce sujet améliorerait la situation. Il y a certainement beaucoup de réglementation dans ce domaine.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant aux conservateurs pour cinq minutes.

Allez-y, monsieur Gourde.

[*Français*]

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Poirier, je vais commencer par vous, parce que la discussion semble intéressante.

Je vous avoue que je suis sceptique vis-à-vis du projet de loi: ça peut peut-être aider quant à la transparence, mais ça ne fera pas nécessairement baisser les prix et ça ne rendra pas les aliments plus abordables.

D'après votre expérience dans le domaine de l'épicerie, vous savez que, de la terre à la table, il y a beaucoup de transport qui se fait, beaucoup de grossistes qui travaillent et beaucoup de gens qui travaillent. Les aliments voyagent beaucoup. Voyez-vous des situations où on pourrait économiser de l'argent dans toute la chaîne de valeur, sans perdre la marge bénéficiaire dont vous avez besoin ni celle des autres?

Comme je vous le dis, je vois des bœufs du Québec aller se faire abattre dans une autre province avant de revenir au Québec. Ils font 2 500 ou 3 000 kilomètres avant de revenir à la table, des fois. Ça, c'est un exemple. Est-ce qu'il y a d'autres exemples auxquels on pourrait apporter une attention particulière pour faire économiser énormément d'argent aux consommateurs?

Matt Poirier: Il y a plusieurs raisons pour lesquelles les prix de plusieurs biens montent. Vous avez mentionné le bœuf, mais il y en a beaucoup d'autres. C'est parce qu'on se retrouve face à des situations qu'on n'a pas vues depuis longtemps. Il y a le conflit en Iran et le conflit avec la Russie, ce qui crée des pressions énormes et globales sur les chaînes d'approvisionnement. Ça comprend plein de petites choses, notamment les prix de l'essence et du diésel, plus précisément. Ça touche toute la chaîne d'approvisionnement, du fermier à nous, les détaillants, qui avons des parcs de camions pour faire des livraisons.

Il y a tellement de choses qui nous arrivent en même temps qu'il est difficile de dire ce que nous devrions faire pour réduire les prix. Toutefois, c'est ce qui explique la hausse des prix, qui montent tous en même temps. C'est constant, et ça fait quelques années déjà.

Jacques Gourde: Merci.

Ma prochaine question est pour vous, monsieur Hetherington. Je vous remercie de votre travail pour les banques alimentaires. C'est vraiment important. On peut remercier tous ceux qui font ce travail, qu'ils soient payés ou bénévoles. C'est essentiel.

Il y a une croyance urbaine qui dit qu'il serait plus simple de donner de l'argent aux Canadiens défavorisés. Est-ce que ce serait plus simple de donner plus d'argent aux gens en difficulté financière? Est-ce que cet argent se retrouverait nécessairement disponible pour l'achat d'aliments pour se nourrir? Ça se perdrait sans doute beaucoup dans le loyer. De plus, des fois, il y a des Canadiens qui ont des problèmes de dépendance et cet argent pourrait se retrouver dans l'achat d'alcool ou d'autres produits comme de la drogue. Malheureusement, dans une famille, quand une personne prend de ces substances, peu importe l'argent qu'on leur donne, les membres de la famille souffrent vraiment de problèmes alimentaires, parce que l'argent va ailleurs, et pas nécessairement à la bonne place.

● (1610)

[*Traduction*]

Neil Hetherington: Chaque jour, j'ai l'occasion de travailler aux côtés des bénévoles et du personnel qui viennent en aide à une population incroyable partout à Toronto. Un Torontois sur dix doit recourir à une banque alimentaire. Selon mon expérience, en près de 10 ans, je n'ai encore jamais été témoin d'une situation comme celle dont vous parlez.

Pour les Canadiens, recourir aux banques alimentaires n'est pas un choix. S'ils franchissent le seuil de porte d'une banque alimentaire, c'est qu'ils n'ont pas d'autre choix. Ils sont obligés d'y aller.

Le problème auquel nous sommes confrontés, ce n'est pas un problème alimentaire, mais un problème de revenu, et il y a deux côtés à l'état des revenus. D'un côté, il y a le revenu disponible. Nous avons constaté une hausse de la précarité d'emploi, et nous savons que, dans chaque province, les lois obligent les personnes handicapées à vivre avec un revenu de 1 000 $ sous le seuil de la pauvreté. Évidemment, ils ont besoin de revenus supplémentaires.

Dans les années 1990, nous avons abandonné la stratégie nationale sur le logement coopératif et nous n'avions aucun rôle dans le domaine du logement à l'échelle nationale. Les effets ont commencé à se faire sentir deux générations plus tard, et nous en subirons les conséquences pendant encore trois ou quatre générations, jusqu'à ce que ce parc immobilier soit reconstitué.

Les gens qui vont dans une banque alimentaire y vont par nécessité. Ils ont besoin de revenus supplémentaires, et ils ont besoin que le coût de la vie diminue, que ce soit pour se nourrir ou pour se loger.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant aux libéraux avec M. Louis, pour cinq minutes.

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les témoins de leur présence aujourd'hui pour parler de ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Je vais commencer par le Conseil canadien du commerce de détail.

Comme mentionné, si ce projet de loi est adopté, il ne s'agira pas d'une loi établissant l'affichage des prix unitaires. Il ne fait que créer un cadre national, puisqu'il s'agit d'une compétence provinciale. Donc, tout ce dont nous parlons est hypothétique.

Cependant, supposons qu'il est adopté et que nous parvenons à réunir les provinces pour discuter avec celles qui ont déjà mis cela en place, ou celles qui mènent peut-être un projet pilote, ou encore les grands détaillants alimentaires qui pourraient contribuer, en disant: « Voici comment nous allons procéder ». Dans cette situation hypothétique, quelle période de mise en œuvre vous semblerait nécessaire?

Vous avez parlé d'un « plan réaliste ». Si la décision était prise, quel serait un délai raisonnable pour son entrée en vigueur?

Matt Poirier: Ce serait une période raisonnable.

Dans le cadre de la mise en œuvre, même si elle est déjà en cours à l'échelle nationale, vous établiriez la norme pour ceux qui ne le font pas, et pour les petits détaillants qui le font, mais pas autant que les plus grands détaillants.

Ce serait moins une question de temps, mais cela prendrait des années. Ce serait davantage lié aux coûts connexes, car il est question de systèmes nationaux, de systèmes de TI et de la formation du personnel qui en sera responsable, ce qui est un défi pour les petites entreprises.

Cela requiert du temps, mais le principal obstacle serait la mobilisation des ressources.

Tim Louis: D'accord. Oui, hypothétiquement, on pourrait reconnaître la mesure dans d'autres provinces sans nécessairement la normaliser.

Vous avez parlé des épiciers indépendants. Vous avez dit que les grands épiciers — qui représentent la majorité des épiceries — le font volontairement, mais que peut-on faire pour veiller à ce que ces épiciers indépendants n'aient pas à absorber des coûts de conformité plus élevés? Quelles mesures pouvons-nous prendre? Le seuil serait-il intégré? Quel genre de suggestions pourriez-vous faire?

Matt Poirier: Le seuil irait à l'encontre de l'intention même du projet de loi. Si vous vouliez, hypothétiquement, qu'un consommateur se rende dans une épicerie et y ait accès, les seuils permettraient de contourner la mesure.

Dans le même ordre d'idées, le plus grand défi pour les petits et moyens épiciers ou pour ceux qui n'ont pas mis la mesure en oeuvre réside dans les coûts en capital, car les coûts associés au système et au personnel sont élevés; il faudrait donc de l'aide à cet égard.

Tim Louis: Ma question s'adresse à M. MacDonald, de Statistique Canada. J'aimerais en savoir plus sur la base de données actuelle sur les prix et sur ce qu'elle peut et ne peut pas montrer au sujet de l'inflation du prix des aliments, des changements dans la taille des emballages, des variations régionales et des prix de détail individuels.

Y a-t-il des lacunes à l'heure actuelle? Si oui, où se situent ces lacunes dans la mesure du prix unitaire, des changements de taille des emballages et des différences de prix entre les régions?

● (1615)

Matthew MacDonald: Nous tirons largement parti des données de transaction des lecteurs optiques provenant directement des détaillants, et nous contrôlons les points de vente, les produits, les marques, les tailles et les quantités, ce qui nous permet de nous assurer que nous mesurons la variation pure des prix au fil du temps. Nous recevons des données qui combinent les prix unitaires normalisés existants et ce que j'appellerais les étiquettes traditionnelles. Il y a eu dans les deux cas des fluctuations et des niveaux d'inflation élevés au fil du temps. Cela ne signifie pas nécessairement que l'on modifierait les taux d'inflation.

Enfin, je dirai quelques mots sur la réduflation. Nous avons toujours normalisé les quantités et la taille des emballages. Il s'agit ici d'un rajustement quantitatif, qui n'est pas nouveau. Cela montre que, pour nous, ce n'est pas une cause d'inflation; c'est un type d'inflation, et nous avons la responsabilité de couvrir les deux.

Que cela se traduise en fin de compte par un prix plus élevé pour le consommateur ou par une quantité réduite, c'est une indication d'une pression antérieure sur les coûts quelque part en amont.

Tim Louis: Pouvez-vous m'aider à comprendre? Quand vous parlez des mesures de l'IPC, à quel point peuvent-elles faire la distinction entre une augmentation réelle des prix et la réduflation, un changement dans la qualité, les substitutions ou les promotions? Comment mesurez-vous quelque chose qui pourrait être...

Le président: Il vous reste 10 secondes.

Tim Louis: C'est tout?

Matthew MacDonald: Nos systèmes ne sont pas conçus pour mesurer les changements de prix attribuables à la modification de la quantité par rapport au prix affiché courant. Nous menons des études périodiques. Nous en avons réalisé une entre 2021 et 2023, qui a montré qu'environ 29 % des produits ont connu une certaine forme d'inflation.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer au Bloc pour deux minutes et demie.

[*Français*]

Claude DeBellefeuille: Merci, monsieur le président.

Monsieur Poirier, on parle beaucoup de tarification dynamique, et ça fait peur à beaucoup de consommateurs. Je comprends que vous n'êtes pas un fervent soutien du projet de loi que nous étudions aujourd'hui. Toutefois, si jamais il allait de l'avant, est-ce que vous trouvez qu'il serait nécessaire d'assurer que le cadre national a aussi une flexibilité pour aborder ce problème? Là, on parle de quelque chose d'assez important. La tarification dynamique est un outil qui peut être très — permettez-moi l'expression — pervers pour les consommateurs. Plus on achète un produit, plus son prix augmente. À cause de l'intelligence artificielle, le consommateur se fait, en quelque sorte, espionner dans ses pratiques de consommation. Que pensez-vous de ça? Est-ce qu'on devrait en tenir compte?

Matt Poirier: Oui, mais, pour nous, c'est simple: nous n'avons pas cette pratique. Il n'y a aucune épicerie au Canada qui s'engage dans ces choses.

Nous faisons attention quand nous parlons de ce phénomène, parce qu'il y a plusieurs autres choses bonnes pour le consommateur dans la tarification dynamique. Il y a les points de loyauté, les rabais et toutes sortes de choses personnalisées pour le consommateur, qui vont l'aider à économiser de l'argent. Ça, c'est positif et nous l'appuyons.

La pratique de surveiller toute l'information du consommateur pour augmenter les prix n'a jamais cours dans notre industrie.

Claude DeBellefeuille: J'avais cru comprendre qu'il y avait une grande chaîne d'alimentation au Canada qui réfléchissait à ça, mais vous dites qu'aucun de vos membres ne fait ça.

Si vous aviez une recommandation finale pour nous concernant le projet de loi, quelle serait-elle?

Matt Poirier: La partie qui nous concerne, celle que j'ai mentionnée, est l'obligation de déclarer tous les changements de prix. En pratique, il est impossible de faire ça en magasin, compte tenu du volume de produits que nous avons.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons faire une autre série de questions de quatre minutes.

Nous allons commencer par M. Epp. Vous disposez de quatre minutes. Allez-y.

Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leur présence.

Ma première question s'adresse aux représentants de Statistique Canada. Vous avez dit que vous recueilliez les données des lecteurs optiques. Vous avez donc la capacité de ventiler ces données. Vous l'avez dit en réponse à certaines questions.

Le Québec a une loi obligatoire depuis 2001, donc depuis 25 ans. Vos données montrent-elles que les prix sont plus bas au Québec que dans le reste du pays?

● (1620)

Matthew MacDonald: Pour la dernière période, l'inflation du prix des aliments au Québec est de 1,6 % d'une année à l'autre. Le Canada se situe à 1,7 %, ce qui est très proche. Depuis cinq ans, le Québec est à 32 % et le Canada est à 33 %, ce qui est encore une fois très proche. Depuis les 25 dernières années, soit depuis 2001, le Québec est à 93 % et le Canada est à 100 %, ce qui représente 7 % de moins sur une période assez longue.

Dave Epp: Attribuez-vous cela à la loi obligatoire?

Matthew MacDonald: Il est très difficile d'attribuer l'inflation alimentaire à une cause en particulier. Divers facteurs entrent en ligne de compte.

Dave Epp: C'est exact. En fait, j'ai bien aimé votre témoignage à ce sujet, lorsque vous avez dit que les données dont nous parlons reflètent les pressions financières.

Vous faisiez référence à la réduflation de façon particulière. Dans le cadre de la collecte de données, avez-vous remarqué une augmentation de la réduflation? Vous avez normalisé les poids à des fins de déclaration, mais avez-vous constaté une escalade de la réduflation?

Matthew MacDonald: Comme je l'ai dit, nous nous sommes penchés précisément sur la période de 2021 à 2023, lorsque la réduflation semblait être une mesure populaire, et nous avons constaté qu'elle était plus importante en 2022. Il y en avait moins en 2021 et 2023. La moyenne était d'environ 29 %.

Dave Epp: J'aimerais que nous revenions à un commentaire de tout à l'heure. Diriez-vous qu'il y a un lien avec les coûts? Qu'est-ce qui pousse les détaillants ou les emballeurs à prendre une telle mesure? S'agirait-il de pressions sur les coûts du système?

Matthew MacDonald: C'est une combinaison de facteurs. C'est ce que nous disent les fournisseurs de données. Dans le secteur alimentaire en particulier, il y a beaucoup d'événements météorologiques, des frais de transport et une augmentation du coût des intrants, et que cela nous plaise ou non, nous importons aussi une partie de notre inflation alimentaire.

Dave Epp: Merci.

Monsieur Poirier, je dirais qu'il y a eu des témoignages un peu contradictoires quant au pourcentage de denrées alimentaires qui sont actuellement visées par le prix à l'unité. Vous dites que la plupart des grands détaillants affichent le prix unitaire et que certains petits détaillants ne le font pas. Pouvez-vous nous donner une idée approximative de ce que couvre le prix unitaire sur les tablettes des magasins à l'heure actuelle?

Matt Poirier: Vous voulez savoir de quels produits il s'agit?

Dave Epp: Non, je parle de façon générale... Tout ce qui est offert sur les tablettes des magasins, tout ce qui pourrait être touché par ce projet de loi. De quoi s'agit-il?

La raison pour laquelle je pose la question, c'est que personne ne prétend que la transparence n'est pas une bonne chose. Il faut toutefois trouver la meilleure façon d'y parvenir. Est-ce au moyen d'une loi obligatoire ou, comme vous l'avez dit, grâce aux efforts volontaires de l'industrie?

J'aimerais que nous déterminions l'ampleur de l'écart.

Matt Poirier: Nous n'avons pas de préférence quant à l'approche, tant qu'elle nous inclut et qu'elle n'est pas trop contraignante.

Pour répondre à votre question, la plupart des magasins affichent déjà le prix unitaire. Comme je l'ai dit plus tôt, dans le périmètre du magasin, il y a la viande, les charcuteries et les fruits et légumes, dont les prix sont tous affichés à l'unité, depuis des décennies. Le prix à l'unité est de plus en plus affiché pour les produits qui se trouvent dans les allées centrales, qui sont davantage des produits emballés. Nous nous attaquons aux produits qui ne sont pas déjà couverts, ce qui est positif, mais il y en a moins que les gens ne le pensent.

Dave Epp: Je suppose, d'après les témoignages précédents, qu'il serait plus facile pour les grands détaillants d'adopter la mesure que pour les petits. Il a été question d'exemptions pour les petits détaillants en raison du coût, et il y aurait ensuite un effet inflationniste sur le prix des aliments pour les clients.

Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez? Est-ce que cela va à l'encontre de l'objectif même d'envisager ce genre de projet de loi?

Matt Poirier: Si l'objectif global est de créer un système dans le cadre duquel un consommateur peut aller dans n'importe quelle épicerie et voir les prix unitaires, mais que vous commencez ensuite à accorder des exceptions à un cadre national, ce sera contre-productif. Soit on le fait, soit on ne le fait pas.

Dave Epp: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer aux libéraux pour les quatre dernières minutes.

Monsieur Casey, vous avez la parole.

Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vais commencer avec M. Poirier également.

Monsieur Poirier, vous avez parlé d'un « plan réaliste ». Le projet de loi prévoit que le ministre élabore un cadre dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la loi. Cette période de 18 mois nécessiterait probablement d'importantes consultations, puis, sans aucun doute, une fois le cadre élaboré, il faudrait une loi habilitante, des accords ou d'autres mesures pour lui donner du mordant.

On parle d'un minimum de 18 mois. Il faut ajouter cinq mois pour que le projet de loi soit adopté par le Parlement. On parle donc de deux ans, peut-être plus.

Dans quelle mesure est-ce « réaliste »?

Matt Poirier: L'échéancier semble bon. Tout dépend de ce dont nous parlons.

Comme je l'ai dit plus tôt, ce qui nous préoccupe, c'est que le projet de loi est très court et contient très peu de détails. Ce flou donne lieu à de nombreuses préoccupations.

L'échéancier que vous avez décrit correspondrait aux attentes de l'industrie, mais est-il réaliste de consulter tous les épiciers et toutes les provinces? Je vous laisse le soin d'en décider, mais c'est un projet qui pourrait voir le jour au cours de cette période.

● (1625)

Sean Casey: J'aimerais parler plus en détail de l'amendement que vous proposez. Vous avez suggéré que nous supprimions le sous-alinéa 3(2)a)(ii), alors soyons clairs sur ce que vous proposez. Ce sous-alinéa dit:

> (2) Le cadre prévoit des mesures visant:
>
> a) à fixer des normes nationales pour le secteur de la vente au détail des produits d'épicerie concernant:

Je poursuis:

> (ii) la transparence en matière d'augmentation, d'ajustement et de fluctuation des prix.

Matt Poirier: Oui.

Sean Casey: Ensuite, vous nous demandez de supprimer du projet de loi toute mesure concernant la transparence en ce qui a trait à l'augmentation des prix.

Vous n'allez pas me dire que le Conseil canadien du commerce de détail est contre la transparence en ce qui concerne les augmentations de prix, alors parlons de ce à quoi ressemblerait une norme raisonnable.

Matt Poirier: Le caractère vague de ce sous-alinéa nous préoccupe. Si vous deviez le suivre jusqu'à sa conclusion logique, cela signifierait que tout changement de prix dans un magasin, pour quelque raison que ce soit, devrait être justifié ou expliqué d'une manière ou d'une autre. C'est ce qui nous préoccupe, c'est-à-dire que ce n'est tout simplement pas pratique dans la réalité.

Sean Casey: Dans ce cas, nous pouvons convenir que le niveau de transparence est déraisonnable. Quel serait un niveau raisonnable? Le Conseil canadien du commerce de détail ne va pas dire qu'il ne devrait pas y avoir de transparence. Ce que je veux savoir de vous, c'est ce que les détaillants sont prêts à accepter.

Matt Poirier: Je ne pense pas que ce soit uniquement les détaillants. Les prix sont déterminés par toute une série de facteurs et s'accumulent tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Il est déraisonnable de faire porter tout le fardeau aux détaillants parce qu'ils se trouvent au bout de la chaîne d'approvisionnement. C'est de cela que nous parlons. Ils doivent expliquer tous les prix, mais 80 % des prix qu'ils demandent en magasin sont hors de leur contrôle.

Sean Casey: Monsieur Hetherington, pouvez-vous dire quelques mots au sujet d'un revenu de base garanti avant que mon temps de parole ne soit écoulé?

Neil Hetherington: J'aurais aimé que cette question soit étudiée en profondeur.

En réponse à la dernière question qui m'a été posée, j'encourage le député à lire un rapport de 2024 de North York Harvest, qui indique que les familles à faible revenu auxquelles on a octroyé des fonds supplémentaires ne les dépensaient pas pour les produits dont il a parlé.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons suspendre la séance pendant environ cinq minutes afin de nous préparer pour le prochain groupe de témoins, mais je tiens à remercier tous nos témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. Je sais que bon nombre d'entre vous se sont déplacés pour venir ici, alors je vous suis reconnaissant de vos efforts.

● (1625)

_____(Pause)_____

● (1635)

Le président: Nous reprenons les travaux.

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 22 avril 2026, le Comité reprend son étude du projet de loi C-226, Loi établissant un cadre national visant à accroître la transparence des prix des aliments.

Je ne passerai pas en revue toutes les directives, mais je rappelle à ceux qui se joignent à nous avec Zoom qu'ils peuvent choisir le canal approprié pour l'interprétation au bas de leur écran.

Je demande aux témoins d'être prêts à répondre aux questions qui leur sont posées en s'assurant d'avoir sélectionné le bon canal.

Je vous demande aussi de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents acoustiques et pour protéger la santé et la sécurité de nos participants et de nos interprètes qui travaillent très fort.

Cela dit, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui: la directrice générale de la Fondation Dan's Legacy, Barbara Coates, qui se joint à nous avec téléconférence; le chef de la direction de Produits alimentaires, de santé et de consommation du Canada, Michael Graydon; et l'avocate d'Option consommateurs, Sara Eve Levac.

Bienvenue. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Chacun de vous dispose de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite aux questions.

Pourquoi ne pas commencer par notre témoin en ligne, pour la Fondation Dan's Legacy? Vous disposez de cinq minutes. Allez-y.

Barbara Coates (directrice exécutive, Fondation Dan's Legacy): Merci.

Bonjour à tous. Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter des recommandations au Comité.

Je m'appelle Barbara Coates et je suis la directrice générale de la Fondation Dan's Legacy.

Je tiens à souligner que je me joins à vous aujourd'hui à partir des terres traditionnelles et visées par un traité de la Première Nation de Tsawwassen.

Dan's Legacy est un organisme de bienfaisance qui offre des services de counselling tenant compte des traumatismes, des mesures de soutien globales et des programmes de formation professionnelle aux jeunes à risque de la région métropolitaine de Vancouver. Les jeunes avec lesquels nous travaillons vivent avec une anxiété et une dépression accablantes, qui sont principalement attribuables à des traumatismes qu'ils ont subis plus tôt dans leur vie. Ils ne peuvent pas aller à l'école, trouver un emploi ou conserver un logement en raison de leurs problèmes de santé mentale. Ils font également face à une insécurité alimentaire débilitante, qui nuit à leur capacité de fonctionner et a des répercussions à long terme sur leur santé.

L'an dernier, notre équipe a travaillé avec plus de 500 jeunes et a obtenu un taux de réussite de 69 % en vue de les aider à se stabiliser et à acquérir des compétences en matière d'autorégulation et d'adaptation en seulement quatre mois de séances de counselling hebdomadaires. Nos données indiquent qu'une bonne partie de notre succès peut être attribuée aux mesures de soutien globales que nous offrons, y compris un programme de paniers d'épicerie. Les jeunes peuvent choisir des aliments nutritifs chaque semaine dans notre magasin éphémère, qui est rempli de surplus alimentaires que nous recueillons chaque jour auprès de cinq épiceries partenaires. Nos données cliniques des six derniers mois montrent qu'un peu plus de 70 % des clients qui accèdent à notre programme de paniers d'épicerie disent également soutenir jusqu'à quatre autres personnes avec les aliments qu'ils rapportent à la maison. De plus, 99 % des jeunes déclarent que l'accès à des produits alimentaires gratuits leur permet de manger des repas réguliers, et 100 % ont confirmé que notre programme les aide à fonctionner dans leur vie quotidienne et à étirer leurs petits budgets.

J'aimerais maintenant vous parler de ce qu'un petit budget peut signifier pour les jeunes.

Selon le rapport de 2025 de Living Wage BC, une personne qui vit dans la région métropolitaine de Vancouver doit gagner environ 53 000 $ par année pour subvenir à ses besoins fondamentaux, comme se loger, se déplacer et se nourrir. La majorité de nos jeunes clients vivent de l'aide au revenu fournie par la province de la Colombie-Britannique, ce qui représente 12 720 $ par année pour une personne seule. C'est seulement le quart de ce dont ils ont besoin pour survivre. Imaginez que vous essayez d'étirer le peu que vous avez quatre fois pour éviter de dormir dans la rue et pour manger un repas.

Il y a beaucoup de banques alimentaires dans la région métropolitaine de Vancouver, mais elles subissent une pression croissante à mesure que la demande de soutien augmente. Le rapport de 2025 sur la faim de Food Banks BC a révélé une augmentation de 79 % du nombre de personnes ayant recours aux banques alimentaires depuis 2019. Bien que notre programme de paniers d'épicerie améliore la vie de nos jeunes clients, nous n'avons pas la capacité d'aider tous les jeunes de la région métropolitaine de Vancouver.

Il serait très utile pour les personnes qui doivent faire une épicerie avec très peu d'argent de voir rapidement le prix des aliments à l'unité. Vous avez abordé le sujet avant la pause. Cela aiderait les jeunes à trouver les aliments qui représentent le meilleur rapport qualité-prix, ce qui leur permettrait d'étirer un peu plus leur maigre budget.

La fixation du prix unitaire peut sembler être une petite chose à demander. Vous avez parlé tout à l'heure du temps qu'il faudrait pour la mettre en œuvre et du nombre de magasins qui le font, mais je peux vous dire, d'après mon expérience personnelle, que de nombreux magasins ne le font pas. Lorsqu'un jeune bénéficiaire de l'aide au revenu peut faire des choix éclairés au sujet de ses achats alimentaires et obtenir le meilleur rapport qualité-prix, il est plus probable qu'il mange des repas réguliers et nutritifs. Cela a un effet positif sur sa santé physique et mentale, ce qui profite à la fois à la personne, bien sûr, et à la collectivité en général. Nous recommandons donc que le prix unitaire devienne la norme, qu'il soit clairement affiché sur les étiquettes des rayons et en ligne, et qu'il soit appliqué aux prix de vente.

Nous appuyons le projet de loi C-226.

Je remercie le Comité de nous donner l'occasion de prendre part à cette conversation.

● (1640)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Michael Graydon, qui dispose de cinq minutes.

Michael Graydon (chef de la direction, Produits alimentaires, de santé et de consommation du Canada): Merci beaucoup, monsieur le président, de m'avoir invité à votre comité pour discuter du projet de loi C-226.

Produits alimentaires, de santé et de consommation du Canada représente les entreprises qui produisent environ 80 % des produits se trouvant dans les allées centrales des épiceries ou des pharmacies au Canada. Notre secteur emploie plus de 350 000 Canadiens dans près de 10 000 usines de fabrication et transforme près de 40 % de la production agricole canadienne en produits à valeur ajoutée.

Nous appuyons l'objectif d'avoir des prix unitaires clairs, cohérents et accessibles. Les Canadiens devraient être en mesure de comparer les produits et de prendre des décisions éclairées, surtout à une période où les budgets des ménages sont aussi serrés. En termes simples, les prix unitaires montrent ce que coûte un produit pour une quantité standard, comme 100 grammes ou un litre. Ils aident les acheteurs à comparer les prix entre les marques et les formats.

Les fabricants achètent les ingrédients, emploient les travailleurs et investissent dans les usines de production. Nous composons avec les coûts liés à l'emballage, à l'énergie, au transport, aux taux de change et au respect de la réglementation; tous ces coûts ont une incidence sur l'accessibilité financière. Le cadre doit refléter la façon de fixer les prix et de vendre les produits, afin de donner aux Canadiens des renseignements utiles pendant leurs emplettes.

Dans cette optique, j'aimerais partager trois considérations.

Premièrement, pour que le cadre soit efficace, nous devrons travailler à une approche canadienne harmonisée. Les mêmes unités devraient servir à quantifier les produits comparables, et l'information devrait être présentée de façon à être facilement comprise tant dans les magasins qu'en ligne. Les provinces, les détaillants, les fabricants et les organisations de consommateurs devraient participer à la création de l'approche, et il faudrait prévoir un délai raisonnable pour que les petits détaillants s'adaptent au cadre choisi.

Deuxièmement, les prix unitaires devraient être affichés là où les consommateurs font leurs achats, c'est-à-dire sur les tablettes des magasins et en ligne. Les fabricants indiquent la quantité sur l'emballage, alors que les détaillants fixent les prix de vente, y compris les prix promotionnels. Les détaillants sont donc les mieux placés pour calculer et afficher le prix unitaire qui doit être visible pour les acheteurs. Le cadre ne devrait pas obliger les producteurs à imprimer les prix de détail sur les emballages. En effet, ces prix peuvent varier d'un magasin à l'autre et changer en fonction des promotions, et l'impression sur les produits ferait considérablement augmenter le coût de chacun des produits.

Troisièmement, les dispositions du projet de loi sur la transparence entourant les changements de prix doivent avoir une portée claire. Lorsque la taille des emballages change, les consommateurs devraient voir la quantité achetée et le prix payé pour une quantité comparable. La cohérence des prix unitaires leur donne cette mesure commune. PASC recommande de privilégier ces comparaisons claires plutôt que d'obliger les producteurs à fournir des explications distinctes sur les anciennes tailles d'emballages ou formulations de produits. L'objectif devrait être de fournir des renseignements utiles qui aident les Canadiens à prendre des décisions d'achats éclairées.

Enfin, les renseignements clairs sur les prix sont précieux, mais l'accessibilité financière à long terme exige également que nous nous attaquions au coût de production et de distribution des aliments. Pour avoir des prix abordables, il faut — en plus d'un secteur des produits d'épicerie concurrentiel — une productivité accrue, une réglementation prévisible ainsi que des échanges commerciaux et des investissements fiables dans le secteur manufacturier canadien.

PASC est prêt à participer à l'élaboration d'un cadre pratique qui fournira aux Canadiens des renseignements utiles et qui reconnaîtra le rôle des producteurs et des détaillants.

Merci.

● (1645)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Sara Eve Levac, pour cinq minutes.

[*Français*]

Sara Eve Levac (avocate, Option consommateurs): Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je vous remercie de nous laisser l'occasion de vous présenter nos observations aujourd'hui. Je m'appelle Sara Eve Levac, je suis avocate et analyste chez Option consommateurs. Depuis sa création en 1983, Option consommateurs a pour mission d'aider les consommateurs et de défendre leurs droits.

Dans le cadre de notre travail, nous constatons que le prix de l'épicerie inquiète les Canadiens. En 2026, le coût de l'épicerie et des aliments est le poste budgétaire qui les préoccupe le plus. Comme le coût du panier d'épicerie pèse lourd sur le portefeuille des Canadiens, nous sommes favorables à l'établissement de normes visant à accroître la transparence du prix des aliments. Malheureusement, le projet de loi C-226 ne se limite qu'à proposer l'élaboration d'un éventuel cadre national en matière d'affichage de prix, dont le contenu et les obligations exactes seront déterminés plus tard.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, le coût des aliments est le poste de dépense qui préoccupe le plus les Canadiens en 2026, mais ce l'était aussi en 2024, en 2023 et en 2022. Le temps d'agir est donc maintenant. Compte tenu de ce besoin d'agir rapidement, nous proposons plutôt d'inscrire directement des normes claires de protection des consommateurs dans le projet de loi. Option consommateurs recommande donc d'accroître dès maintenant les normes de transparence relevant de la réglementation fédérale.

D'abord, les consommateurs canadiens sont soucieux de l'origine des aliments qu'ils achètent. Pourtant, seuls certains produits alimentaires doivent comporter une mention de leur provenance. L'ajout des mentions « fait au Canada » et « produit du Canada » est facultative, sans compter qu'un produit peut être fait au Canada, mais contenir des composantes ou des ingrédients provenant d'ailleurs.

En outre, l'emballage d'un produit peut porter une multitude de mentions diverses mettant de l'avant sa plus-value canadienne comme « préparé au Canada », « élaboré au Canada » ou « fièrement canadien » que les consommateurs peuvent interpréter à tort comme étant des indications d'origine. Par conséquent, savoir d'où viennent exactement les aliments en épicerie est un véritable casse-tête. Option consommateurs propose donc d'exiger l'indication obligatoire de la provenance des aliments et l'établissement de barèmes clairs et harmonisés pour en déterminer l'origine, à l'instar de la réglementation australienne, où un logo et une échelle graduée permettent de voir rapidement la provenance des produits.

Ensuite, Option consommateurs propose d'encadrer les pratiques visant à dissimuler l'augmentation du prix des aliments, comme la réduflation et la déqualiflation. Il s'agit de recommandations que nous faisons depuis longtemps. Lorsque les consommateurs voient le prix sur l'étiquette grimper, ils peuvent se tourner vers d'autres options plus économiques. Par contre, lorsque ce sont les commerçants qui tentent de faire des économies, par exemple en remplaçant des ingrédients chers par d'autres qui sont de meilleur marché, ou encore en réduisant les formats, les consommateurs paient le même prix pour des produits dont la qualité ou la quantité a été réduite. Bref, ils en ont moins pour leur argent sans le savoir. Pourtant, la réduflation et la déqualiflation peuvent être encadrées. En France, les consommateurs sont informés pendant une période de deux mois de la réduction de la quantité d'un produit, ainsi que de l'augmentation de son prix par unité de mesure. Pour permettre aux Canadiens de faire des choix éclairés afin de nourrir leur famille, ils devraient être avisés de ces modifications par une indication claire.

Je vous remercie de votre écoute. Je répondrai à vos questions avec plaisir.

● (1650)

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Avant de commencer, je veux souhaiter la bienvenue à deux membres substituts. Mme Tesser Derksen remplace M. Casey, et Mme Hirtle remplace M. MacDonald.

Merci beaucoup d'être parmi nous. Nous vous souhaitons la bienvenue.

M. Lemire est parmi nous.

Bienvenue.

Nous allons commencer par une intervention de six minutes des conservateurs. Allez-y, monsieur Barlow.

John Barlow: Merci beaucoup, monsieur le président, et merci à nos témoins d'être avec nous aujourd'hui et de nous expliquer certaines de leurs préoccupations ou leur soutien à l'égard du projet de loi d'initiative parlementaire.

Monsieur Graydon, je vais commencer par vous. Tout à l'heure, nous avons reçu un représentant du Conseil canadien du commerce de détail, qui a soulevé certaines préoccupations sur un passage du projet de loi. Elles concernent le sous-alinéa 3(2)a)(ii), qui se lit comme suit:

> Le cadre prévoit des mesures visant:

On précise ensuite:

> la transparence en matière d'augmentation, d'ajustement et de fluctuation des prix;

Disons que c'est une formulation très générale. Ce qui me préoccupe, c'est de savoir si on demande ainsi aux détaillants de justifier les augmentations de prix à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement. S'il y a une augmentation du coût du transport ferroviaire, du coût de la main-d'œuvre, du coût des intrants, de nos factures d'électricité ou de la taxe sur le carbone pour les industries, cela aura certainement une incidence sur le coût des produits vendus à l'épicerie. Cette exigence pourrait être interprétée comme étant assez large si on l'applique à la lettre.

Est-ce un passage que vous avez examiné et qui pourrait vous préoccuper?

Michael Graydon: Oui, tout à fait. Je souscris aux commentaires de M. Poirier.

Au cours des dernières années, le coût des intrants a été très volatil. Il serait très difficile de continuer à suivre le rythme avec le libellé vague qui est proposé. Le prix du carburant fluctue, parfois dans une même semaine, et ces fluctuations se répercutent sur certains des prix de détail.

John Barlow: Je comprends sans problème certains des objectifs de ce projet de loi d'initiative parlementaire, mais Mme Coates, ici présente, de la Fondation Dan's Legacy, ainsi que d'autres témoins mettent l'accent sur les revenus et le coût de la vie.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire prévoit-il des dispositions qui s'attaquent au coût réel des aliments et qui rendraient l'épicerie plus abordable pour les consommateurs, monsieur Graydon?

Michael Graydon: Je n'en ai pas trouvé. Le risque est plutôt que le coût de l'épicerie augmente, si l'on tient compte de certains des coûts potentiels liés à l'étiquetage, à la transparence et aux communications.

Du côté de l'étiquetage, comme il en a été question, nous avons dû dépenser 8 milliards de dollars pour l'étiquetage sur le devant de l'emballage. À combien s'élèveraient de nouvelles exigences en matière d'étiquetage? Il faudrait débourser 8 milliards de dollars de plus. Nous devons être très conscients du fait que les marges de profits actuelles ne permettent pas d'absorber ces coûts, qui aggraveraient même l'effet inflationniste.

Il faut trouver de meilleurs moyens de communiquer l'information aux consommateurs; on pourrait potentiellement miser sur l'étiquetage numérique, afin de trouver des renseignements en temps réel. On éviterait ainsi d'investir constamment dans l'emballage, ce qui fait augmenter les coûts et l'inflation.

John Barlow: Dans votre déclaration, vous avez soulevé un point qui a vraiment retenu mon attention. Vous avez dit dans votre deuxième suggestion que les étiquettes ne devraient pas être ajoutées à l'emballage en tant que tel. Nous n'en avons pas discuté de cette idée.

Vous avez parlé de l'étiquetage sur le devant des emballages qui a engendré d'énormes coûts supplémentaires pour les producteurs, que les consommateurs ont en fin de compte payés. Court-on ce risque avec ce projet de loi? Obligerait-il les producteurs à ajouter une étiquette sur l'emballage?

● (1655)

Michael Graydon: Comme le libellé est vague, oui, c'est un risque à prendre en considération.

D'autres témoins ont dit aujourd'hui que c'est peut-être une voie à envisager. Il faut tenir compte des répercussions financières. Si nous voulons offrir des prix abordables, trouvons d'autres moyens de communiquer l'information au consommateur plutôt que miser seulement sur les emballages.

John Barlow: Monsieur Graydon, j'ai une dernière question à vous poser.

Si l'objectif ultime est vraiment d'offrir des aliments abordables et de réduire le coût de l'épicerie — des objectifs auxquels nous aspirons tous, je crois —, avez-vous une recommandation à nous faire, ou peut-être simplement deux ou trois...? Quelle approche serait plus appropriée pour réduire les coûts et le prix des produits sur les tablettes des épiceries?

Michael Graydon: Je ne pense pas que le projet de loi devrait servir à créer ce mécanisme. Ce projet de loi vise à essayer d'accroître la transparence afin que les consommateurs puissent faire des choix éclairés et que les prix unitaires soient affichés, ce qui est assez simple à faire. Le mécanisme de tarification est très complexe, et il nécessitera une solution tout aussi complexe qui impliquera la politique fiscale, la modernisation de la réglementation, la réduction des formalités administratives et une politique commerciale améliorée. Tous ces éléments feront partie de la solution.

On ne peut pas mettre tous ses œufs dans le même panier — dans ce cas-ci, dans ce projet de loi. Servez-vous du projet de loi pour la raison pour laquelle il a été déposé. Améliorez la transparence entourant les prix unitaires et utilisez d'autres mécanismes pour essayer de résoudre les problèmes d'accessibilité financière, ici, au Canada.

John Barlow: Oui, et je comprends ce que vous dites. Je pense que c'est pour cette raison que les témoins qui ont été invités à témoigner sont induits en erreur. On décrit le texte comme un projet de loi d'initiative parlementaire qui va réduire les prix à l'épicerie, et, comme nous l'avons vu, ce n'est pas du tout ce qu'il aura pour effet. En fait, l'inverse pourrait se produire.

Je suis désolé. J'ai dit que c'était ma dernière question, mais j'ai changé d'avis. Vous avez également dit que la seule façon d'arriver à un bon résultat sera de nous doter d'une norme harmonisée à l'échelle du pays. Les fonctionnaires nous ont répété à maintes reprises qu'il s'agit d'une compétence provinciale. Le Québec est la seule province à avoir pris cette voie, mais l'industrie déploie ses propres efforts.

À votre avis, est-il possible de convaincre toutes les provinces et tous les territoires de travailler ensemble pour créer une norme unique qui pourrait faire en sorte que ce régime fonctionne?

Le président: Il vous reste 10 secondes.

Michael Graydon: C'est possible. J'ai déjà comparu devant le Comité pour parler d'un code de conduite pour les épiceries. Nous en avons fait une réalité.

Si nous avons une bonne initiative et que nous regroupons les intervenants capables d'y travailler ensemble, il serait possible d'en arriver à une norme. Or, il ne faut pas nécessairement passer par la voie réglementaire. Il est vraiment encourageant que les détaillants aient adopté une approche très proactive en ce sens, et nous devons poursuivre sur cette lancée.

Le président: Nous passons maintenant aux libéraux, qui disposent de six minutes.

[*Français*]

Daniel Gobeil (Chicoutimi—Le Fjord, Lib.): Merci.

Je remercie les trois témoins de leurs témoignages.

Madame Levac, j'aimerais vous entendre parler de votre expérience au Québec. Option consommateurs travaille avec le consommateur dans cette province depuis 1983. On sait qu'au Québec, l'obligation d'afficher le prix à l'unité d'un produit est en vigueur. Quel est l'avantage, pour le consommateur au Québec?

Sara Eve Levac: Au Québec, la Loi sur la protection du consommateur et son règlement prévoient l'affichage du prix par unité de mesure depuis 25 ans. Donc, quand les consommateurs vont à l'épicerie, ils voient le prix par unité de mesure sur l'étiquette. Je sais donc combien je paie mon jus d'orange par 100 millilitres, et je peux comparer avec un autre jus d'orange pour savoir lequel est le moins cher.

D'autres normes ont été ajoutées récemment avec le projet de loi n^{o} 72 — si je ne me trompe pas de numéro —, qui stipulent que les produits de même nature doivent être mesurés avec la même unité de mesure. Il n'y a donc plus d'affichage en onces et en millilitres pour des produits de même type; je n'ai pas besoin de sortir ma calculatrice et je peux comparer tous les produits semblables avec la même unité de mesure pour faire des choix éclairés sur ce qui est plus économique.

Daniel Gobeil: C'est parfait.

Des gens de Statistique Canada nous disaient tout à l'heure que l'inflation alimentaire était légèrement moins haute au Québec qu'ailleurs au Canada. Est-ce que vous pensez que ça a un effet sur le pouvoir d'achat du consommateur?

Sara Eve Levac: Certainement, ça permet au consommateur de faire un choix qui est plus éclairé. Je ne suis pas économiste, donc je ne peux pas me positionner sur l'inflation, mais le fait d'avoir l'information en main permet au consommateur de faire un choix plus éclairé. À l'échelle du consommateur, celui-ci peut donc avoir un panier d'épicerie moins cher parce qu'il a fait le choix de choisir le produit qui est le moins cher, parce qu'il peut comparer tous les produits sur la tablette.

● (1700)

Daniel Gobeil: Merci beaucoup.

Monsieur Graydon, j'ai une question sur les stratégies. Vous représentez les transformateurs et les distributeurs. Nous savons qu'il y a beaucoup de commerce interprovincial, donc que beaucoup de contenants différents peuvent être vus sur les tablettes. Est-ce que vous pensez qu'avoir un prix à l'unité pourrait aider les consommateurs sur le plan des achats, que ce soit pour le jus ou pour les différents contenants? Est-ce que ça pourrait les aider à faire un choix éclairé pour des produits avec la même quantité?

[*Traduction*]

Michael Graydon: Absolument. Je n'y vois absolument aucun problème. Nous disposons de l'information nécessaire. Il faudrait radicalement modifier le système, mais c'est tout à fait faisable. Je pense que les expériences du Québec peuvent être répétées dans d'autres administrations du pays.

[*Français*]

Daniel Gobeil: Vous avez parlé d'un chantier et dit qu'il serait important d'harmoniser certains contenants au bénéfice du consommateur. Pensez-vous qu'il pourrait être réaliste, pour les transformateurs canadiens, d'avoir un chantier qui donne une meilleure idée des différents contenants?

[*Traduction*]

Michael Graydon: Tout à fait. Quatre-vingts pour cent du secteur canadien de l'épicerie au détail sont contrôlés par quatre marques nationales, qui ont l'expertise et la capacité d'harmoniser les contenants.

Du point de vue de la fabrication, 80 % des produits en épicerie sont produits par 20 % des fabricants. Ils sont en mesure de se coordonner et de coopérer pour trouver une solution, mais nous avons besoin d'une seule solution harmonisée à l'échelle du Canada — pas cinq, six, sept ou huit solutions différentes. Autrement, les efforts seront voués à l'échec. La rentabilité ne sera pas au rendez-vous.

[*Français*]

Daniel Gobeil: Merci beaucoup.

En ce qui concerne le projet de loi, nous parlons d'un calendrier avec des consultations. Vous pensez que ces éléments pourraient être apportés à ces consultations, si je comprends bien.

[*Traduction*]

Michael Graydon: Je ne pense pas que les délais fixés soient déraisonnables ou difficiles à respecter.

Je dirais que, d'ici à ce que le gouvernement soit prêt à appliquer le nouveau régime, les détaillants auront probablement une longueur d'avance et auront mis en œuvre... si je me fie au rythme auquel avancent les discussions et les activités qu'ils ont déjà entreprises. Je ne peux pas parler en leur nom, mais je travaille en étroite collaboration avec eux. Les détaillants sont très proactifs. Je ne serais pas surpris qu'ils mettent cette nature proactive à profit pour s'assurer qu'il y a harmonisation, à leurs conditions. Les connaissant, je m'attends à ce qu'ils prennent les rênes de l'initiative pour ne pas avoir à composer avec différentes administrations provinciales.

[*Français*]

Daniel Gobeil: Merci.

Madame Coates, je voulais vous féliciter pour tout votre travail et pour votre témoignage en appui du projet de loi. Je vous remercie de votre dévouement envers votre organisation.

Je sais que c'est un petit peu en dehors du sujet, mais nous avons mis en place une Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels. Est-ce que c'est le type d'initiative qui aide à l'abordabilité, pour vos populations et vos communautés?

[*Traduction*]

Barbara Coates: Je vous remercie de votre question.

Pour répondre le plus précisément possible à cette question sur l'Allocation canadienne pour l'épicerie, je dois décrire les défis auxquels font face nos jeunes clients, qui ont notamment du mal à s'y retrouver dans tous les systèmes. Ils se tournent vers nous pour obtenir de l'aide et du soutien de travailleurs sociaux, car ils ne savent pas à qui s'adresser. Ils ne savent pas comment remplir un formulaire. Ils ne savent pas comment accéder à quelque service que ce soit. Certains n'ont même pas de compte bancaire.

Le président: Merci beaucoup. Je dois vous arrêter ici. Je suis désolé de vous interrompre, mais nous avons dépassé le temps imparti.

Nous passons au Bloc québécois pendant six minutes.

Monsieur Lemire, vous avez la parole.

[*Français*]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

Madame Levac, je commence par vous dire merci pour votre préparation et pour votre travail chez Option consommateurs.

J'aimerais vous poser la question suivante: à qui appartient la responsabilité de la protection des consommateurs?

Sara Eve Levac: La protection des consommateurs est une responsabilité partagée. Les lois de protection du consommateur sont des lois provinciales. On a la Loi sur la protection du consommateur, au Québec, mais le gouvernement fédéral a aussi des compétences et des champs d'action qui touchent la protection des consommateurs.

Il y a aussi des normes fédérales qui créent des protections pour le consommateur, comme en transport aérien, dans le système bancaire, dans les télécommunications, en santé et sécurité des aliments, justement. Ce sont des réglementations au niveau fédéral.

● (1705)

Sébastien Lemire: À qui appartient le rôle d'éduquer les consommateurs?

Sara Eve Levac: À qui appartient le rôle d'informer les consommateurs? Ça dépend des organismes.

Au Québec, il y a l'Office de la protection du consommateur, qui a la mission d'informer les consommateurs. Au fédéral, il y a par exemple l'Agence de la consommation en matière financière du Canada qui doit informer les consommateurs, ou encore le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

Il y avait également le Bureau de la consommation, qui a comme mission d'informer les consommateurs et de soutenir les associations de consommateurs. Par contre, nous avons appris que le Bureau va être aboli en 2027, et avec lui le soutien qui va aux associations de consommateurs. Si je peux me le permettre, ce programme-là finance les recherches des associations de consommateurs. Nous, chez Option consommateurs, avons fait des recherches sur le sous-dimensionnement et sur les prix par unité de mesure. Le fait que nous soyons en mesure de témoigner aujourd'hui et de vous apporter notre expertise, nos points de vue sur le projet de loi C-226, c'est donc en raison de ce programme-là, qui cessera d'exister l'an prochain.

Sébastien Lemire: Je prends la balle au bond pour dénoncer ça: effectivement, ça n'a pas de bon sens. Ça va être une des conséquences des actions de ce gouvernement libéral.

Cela étant dit, nous avons parlé de double emploi, dans certains cas. Évidemment, on ne peut pas trop informer les consommateurs, mais quels sont les risques d'un cadre national sur les droits des consommateurs au Québec? Est-ce que ça se peut qu'il y ait, des fois, des éléments qui glissent, parce que le fédéral veut s'implanter dans les champs de compétence des provinces?

Sara Eve Levac: Ce que nous disons, c'est que s'il y a un cadre fédéral sur la transparence des prix qui est adopté, il ne doit pas niveler par le bas les protections que nous avons déjà au Québec. Nous avons de très bonnes protections du consommateur au Québec. L'important, c'est qu'un cadre fédéral puisse établir des mesures minimales qui pourraient être bonifiées par les provinces et qui n'iront pas à l'encontre des règles que nous avons au Québec.

Dans le passé, il y a déjà eu des situations qui auraient pu soulever des préoccupations. En 2016, le projet de loi C-29 prévoyait de revoir la Loi sur les banques et que celle-ci aurait prépondérance sur les lois provinciales. Ça a donc été un enjeu, sur ce plan-là. C'est pour ça que nous disons qu'un cadre national fédéral est possible, car la santé et la sécurité des aliments entrent dans la réglementation fédérale. Cependant, nous ne voulons pas un nivellement par le bas des protections au Québec.

Sébastien Lemire: Est-ce qu'il y a des exemples, par le passé, de cas où des normes fédérales auraient pu réduire les droits des consommateurs?

Sara Eve Levac: Comme je le disais, il y a le projet de loi C-29 en 2016.

Sébastien Lemire: D'accord, mais je demandais s'il y avait d'autres exemples dans lesquels il y avait un risque.

La nouvelle loi n^{o} 72, vous en avez parlé il n'y a pas si longtemps, a permis de faire avancer certains éléments dans la question de la transparence des prix. Évidemment, la conversion est un des exemples. Est-ce que c'est quelque chose qui devrait inspirer ce cadre national? Est-ce qu'il y a des éléments de la loi n^{o} 72 qui pourraient être appliqués à ce cadre national?

Sara Eve Levac: Oui, certainement. La loi québécoise prévoit l'harmonisation du prix par unité de mesure, que j'ai mentionnée plus tôt. Elle prévoit aussi une indication du prix unitaire lorsqu'on a des rabais multiples. Des fois, à l'épicerie, on achetait trois articles pour 5 $, mais le prix de l'unité, si je voulais en acheter un seul, n'était pas indiqué. Également, le prix courant doit être indiqué lorsqu'il y a un rabais afin que les consommateurs puissent comparer les prix.

Donc, ce sont certainement des normes qui pourraient être intéressantes pour les consommateurs partout au Canada.

Sébastien Lemire: Est-ce que le cadre national va apporter de réelles solutions à la réduflation et à la déqualiflation, particulièrement au Québec, mais aussi ailleurs dans d'autres provinces?

Surtout, est-ce qu'il y a des amendements qu'on pourrait apporter à ce projet de loi pour qu'il ait davantage de retombées pour les consommateurs?

Sara Eve Levac: Oui, certainement. Quand il y a déqualiflation, il y a un remplacement des ingrédients d'un produit par des ingrédients qui sont moins coûteux. Or, la liste des ingrédients indiquée sur les produits fait partie de la réglementation fédérale. Donc, ça pourrait prendre la forme d'un changement sur l'emballage pour informer les gens d'une nouvelle recette. La même chose pourrait être faite pour informer les gens de la réduction d'un produit, par exemple.

Donc, dans la réglementation sur les aliments, il y a déjà des règles sur les emballages des produits qui pourraient être bonifiées pour mieux informer les consommateurs. Lorsque la quantité d'un produit est réduite, les consommateurs paient plus cher. Parfois, les fabricants vont mettre l'accent sur un nouveau format en disant, par exemple, que c'est plus facile à prendre dans la main parce qu'un trou a été creusé dans la bouteille. Donc, si on est en mesure de changer l'emballage pour informer le consommateur du nouveau format, on pourrait aussi l'informer que la recette a été modifiée ou que le format a été réduit. Ça aussi, ça peut passer par la réglementation fédérale.

● (1710)

Sébastien Lemire: Ça peut être fait sans que ça coûte 8 millions de dollars, par exemple.

Sara Eve Levac: Je ne sais pas pour le prix. Je sais que, lorsqu'un produit est réduit, on va souvent, sur l'emballage, mettre l'accent sur les modifications du format sans dire que ça a été réduit.

Dans les dernières années, avec la guerre tarifaire, beaucoup d'emballages ont été modifiés pour inclure la feuille d'érable ou la plus-value canadienne. Donc, il est possible de modifier les emballages pour informer les consommateurs.

Sébastien Lemire: Merci.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons faire une dernière série de questions; les partis disposeront respectivement de cinq minutes, cinq minutes et deux minutes et demie. Nous avons quelques questions à régler à la fin de la réunion, notamment sur un budget.

Je donne la parole aux conservateurs pendant cinq minutes.

Monsieur Bonk, nous vous écoutons.

Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC): Merci, monsieur le président.

En 2015, la classe moyenne du Canada était la plus riche au monde. Plus tôt, avec le premier groupe de témoins, nous avons entendu des statistiques ahurissantes: à Toronto, la capitale financière du Canada, une personne sur dix dépend des banques alimentaires pour joindre les deux bouts.

Monsieur Graydon, vous représentez une organisation qui s'occupe de la majeure partie de la fabrication et des produits à valeur ajoutée au pays, et je sais que vos membres doivent eux aussi se démener. Ils pâtissent de l'augmentation des coûts de production.

Comment en sommes-nous arrivés là?

Michael Graydon: Le problème couve depuis longtemps. Des contextes géopolitiques ont fait monter nos coûts en flèche; c'est probablement l'un des facteurs ayant mené à la conjoncture actuelle. Lorsque le cycle de l'inflation s'enclenche, les salaires se mettent à augmenter pour essayer de suivre le rythme. Cette cascade alimente l'inflation. C'est un phénomène très cyclique.

Par rapport aux changements climatiques et aux difficultés qu'ils engendrent pour certains produits de base, tous les éléments sont rassemblés pour créer un fort effet inflationniste sur les aliments que nous préparons et vendons. Il y a peut-être un peu de lumière au bout du tunnel lorsque nous commençons à voir un certain ralentissement de l'inflation, mais il n'y a pas de déflation à l'horizon.

Le fait que l'inflation dans notre secteur commence à être un peu liée à l'inflation globale est probablement attribuable à l'inflation continue des prix de l'essence. L'inflation touche toute la chaîne de valeur. Les agriculteurs y goûtent avec le coût des engrais et du diésel à la ferme. Il y a les coûts de fabrication, les coûts des intrants et les coûts de vente au détail pour distribuer les produits. Où que l'on se trouve, les effets inflationnistes se font sentir sur les intrants et ils continuent de faire considérablement augmenter les coûts.

Steven Bonk: J'ai la chance de représenter ce que je qualifierais de l'une des plus belles régions du pays: le sud-est de la Saskatchewan. C'est une formidable plaque tournante de l'agriculture qui pullule de travailleurs dont la poignée de main est d'or: ils sont dignes de confiance. Ils nourrissent la planète. La région est le grenier du Canada et du monde.

Ma circonscription compte des agriculteurs qui paient leurs factures, comme il se doit. Ils vendent leurs produits et paient leurs factures, mais ils dépendent des banques alimentaires. Il y a vraiment quelque chose qui cloche par rapport aux engrais, à l'essence, aux produits chimiques, à la machinerie agricole et à l'électricité, ce à quoi — par-dessus le marché — il faut aussi ajouter une taxe sur le carbone pour les industries.

Pensez-vous que cette taxe fait augmenter les coûts de production? Si le gouvernement voulait immédiatement réduire le prix des aliments, devrait-il envisager de s'y attaquer?

Michael Graydon: Le gouvernement peut se pencher sur bon nombre de choses.

L'une des propositions à laquelle nous adhérons et à propos de laquelle nous avons envoyé une lettre au premier ministre aujourd'hui consiste à demander une remise provisoire de 50 ¢ le litre sur le diésel en raison de l'impact qui se fait sentir dès le début, à la ferme. Nous avons signé cette lettre conjointement avec la Fédération canadienne de l'agriculture et le Conseil canadien du commerce de détail. Tout au long du processus, ces éléments ont entraîné d'importantes répercussions.

Le gouvernement peut prendre des mesures d'une ampleur considérable. Le cadre réglementaire est beaucoup trop complexe, ce qui engendre des coûts importants. La modernisation de la réglementation et la réduction des formalités administratives connaissent un grand élan, mais ces processus n'avancent pas assez vite. En effet, ils ne suivent pas le rythme des entreprises, mais plutôt celui du gouvernement. Le gouvernement doit donc s'aligner sur le rythme des entreprises, car ce sont des décisions concernant les investissements en capital prises à ce rythme qui permettront de créer plus d'emplois au pays.

Nous sommes sur la bonne voie — vraiment —, mais nous n'avançons pas au rythme et avec l'élan dont nous avons réellement besoin pour apporter des changements concrets et efficaces à court terme.

● (1715)

Steven Bonk: Cette réponse m'intrigue.

Pourriez-vous souligner certains des domaines dans lesquels, selon vous, nous pourrions apporter des changements notables rapidement?

Michael Graydon: L'un d'entre eux concerne la politique fiscale. L'amortissement accéléré a eu une incidence considérable sur les investissements en capital, et ce, en très peu de temps. Plusieurs de nos membres ont investi, en l'espace de neuf mois, près de 4 milliards de dollars dans des projets d'expansion grâce aux mesures mises en place. Notre régime fiscal doit donc changer.

Il faudrait ensuite modifier le volet réglementaire afin de réduire les coûts de production et de vente au détail, par exemple.

Un troisième élément consiste à trouver des moyens de réduire le coût du carburant. Je sais que l'on a supprimé la taxe d'accise sur le diésel, mais cela ne suffit pas à compenser les conséquences importantes que nous subissons.

Une foule de choses pourraient être faites. Le commerce interprovincial pourrait également offrir d'autres possibilités.

Le président: Merci. Je vais devoir vous arrêter ici, monsieur.

Nous passons maintenant aux libéraux pour cinq minutes.

Monsieur Connors, la parole est à vous.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Merci beaucoup.

J'aimerais revenir à Mme Coates.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de tout le travail que vous faites pour aider les personnes vulnérables de notre société.

Vous n'avez pas eu la chance de répondre à la dernière question concernant les avantages de l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels. Je vais vous donner l'occasion de terminer ce que vous vouliez dire.

Barbara Coates: Merci beaucoup.

Comme je le disais, les jeunes que nous accompagnons se trouvent dans une situation particulièrement précaire. Ils peuvent difficilement vivre de manière autonome. Ils ont besoin de beaucoup de soutien, que ce soit pour accéder à une aide au revenu ou à toute autre forme d'aide.

Je pense aussi au régime de soins dentaires. Nos travailleurs sociaux et nos intervenants sur le terrain les prennent littéralement par la main et les accompagnent dans les bureaux d'inscription pour les aider à remplir les formulaires et les soumettre.

La mise en place de ces programmes est une excellente idée, mais il faut qu'ils soient accessibles. Les jeunes que nous aidons n'ont pas d'ordinateur. Ils n'ont pas accès à un réseau Wi-Fi. Trop d'obstacles les empêchent de se prévaloir de ces merveilleux programmes. Il faut en tenir compte. On peut créer un programme, certes, mais combien de personnes peuvent y avoir accès, surtout parmi celles qui en ont le plus besoin?

Ai-je répondu à votre question?

Paul Connors: Oui, tout à fait.

C'est formidable de voir qu'ils bénéficient de ce programme.

Ma prochaine question porte sur ce que vous avez dit dans votre déclaration préliminaire. Vous avez parlé de votre travail auprès de nombreux jeunes qui ont des difficultés financières. Vous avez dit qu'ils ont du mal à s'y retrouver dans les différents systèmes. Dans quelle mesure est-il important pour eux, surtout lorsqu'ils vivent seuls et qu'ils doivent se débrouiller après avoir suivi votre programme, d'avoir accès à des renseignements sur les prix qui sont clairs et faciles à comprendre lorsqu'ils font leurs achats?

Barbara Coates: Je pense que ce serait très important pour eux. Bon nombre de jeunes avec lesquels nous travaillons ont interrompu leurs études. Ils ont peut-être, dans le meilleur des cas, terminé leur deuxième année du secondaire, mais ils n'ont pas terminé leurs études secondaires. Ainsi, il se peut que leurs compétences en mathématiques soient limitées.

Si le prix unitaire des articles vendus à l'épicerie était clairement indiqué, les gens pourraient voir d'un seul coup d'œil la valeur d'un produit par rapport à un autre. Un produit peut sembler plus gros, mais est en fait... Même s'il coûte un dollar de plus, on obtient une plus grande quantité, disons, de ce produit donné.

Ces jeunes ne sont pas capables d'effectuer rapidement et facilement des calculs tout seuls. Le fait de devoir faire ces calculs lorsqu'ils sont seuls à l'épicerie ou entourés de gens peut même être une source d'anxiété et de stress. Par conséquent, plus vous leur faciliterez la tâche et plus vous leur fournirez des renseignements clairs, mieux ils se porteront.

Paul Connors: Pourriez-vous utiliser les prix unitaires comme outil pédagogique pour aider ces gens à progresser?

Barbara Coates: Nous leur avons déjà offert des ateliers sur la gestion d'un budget et la manière d'utiliser leur argent, car ils n'ont jamais reçu de formation à ce sujet non plus. Absolument, oui, des ateliers seraient utiles.

● (1720)

Paul Connors: Pensez-vous qu'une plus grande transparence relative à la fixation des prix et à tout ce qui s'y rapporte aiderait les gens avec lesquels vous travaillez — en fonction de leurs revenus, de leurs connaissances financières, etc. — et qui passent par votre système?

Barbara Coates: Oui, cela aiderait bon nombre d'entre eux, surtout si on leur montrait comment tout cela fonctionne.

Paul Connors: J'en arrive à mes dernières questions.

Monsieur Graydon, nous avons eu beaucoup de discussions. Vous avez parlé d'un programme pratique, d'un processus visant à adopter un programme harmonisé et de la nécessité d'inclure toutes les provinces. Pensez-vous qu'une transition pourrait se produire, et votre organisation serait-elle...? Je pense que vous y seriez favorable, mais pourriez-vous contribuer à sa mise en œuvre?

Michael Graydon: Oui, absolument. Même si je ne peux pas parler au nom du Conseil canadien du commerce de détail, je pense qu'il y serait lui aussi très favorable, puisque les détaillants ont déjà pris l'initiative de faire avancer ce dossier.

Ce serait une bonne chose. Cela relève d'une logique bien fondée. Il est sensé de fournir de meilleurs renseignements aux consommateurs afin qu'ils puissent faire des choix éclairés. C'est au coeur même de notre secteur. Cela ne pose donc aucun problème. Il faut simplement s'assurer de procéder de la même façon partout au pays.

Le président: Monsieur Lemire, vous avez deux minutes et demie.

[*Français*]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Madame Levac, la provenance des aliments est importante. Comme vous l'avez dit, on voit de plus en plus d'aliments dont l'affichage indique qu'ils ont été fièrement produits au Canada ou au Québec. Toutefois, on constate que des légumes venant d'Asie qui sont emballés au Canada sont affichés comme un produit canadien. On a même vu un produit de Coke sur lequel il était indiqué qu'il avait été fièrement fait au Québec.

Est-ce que ce cadre répond à cette question ou est-ce que c'est quelque chose qu'il laisse aller?

[*Traduction*]

Le président: Je suis désolé. Nous devons nous arrêter. Il n'y a pas d'interprétation.

Nous allons reprendre depuis le début. Vous avez deux minutes et demie. C'est à vous de décider comment vous l'utilisez.

[*Français*]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Madame Levac, des produits sont parfois affichés un peu abusivement comme étant des produits canadiens ou québécois. Des légumes qui viennent d'Asie, par exemple, peuvent porter un logo indiquant qu'ils viennent d'ici. Est-ce que le projet de loi permet de répondre à cette pratique un peu abusive de certaines marques?

Sara Eve Levac: À notre avis, non. Donc, l'une des recommandations dans notre mémoire, c'est d'ajouter un amendement à l'alinéa 3(2)a) concernant ce que le cadre national devrait contenir. On pourrait ajouter, dans un troisième sous-alinéa, la provenance des aliments pour que ce soit inclus.

Idéalement, ce que nous recommandons, c'est qu'il y ait des normes concrètes déjà fixées dans le projet de loi. La provenance des produits, ça fait partie de la réglementation fédérale, donc on pourrait modifier la réglementation fédérale pour élargir ces obligations. Autrement, nous recommandons d'ajouter ça à la disposition du projet de loi qui prévoit le contenu du cadre national.

Sébastien Lemire: Un sondage sur la perception des consommateurs à l'égard des aliments mené par Agriculture et Agroalimentaire Canada indique que plus de 90 % des gens se basent sur l'étiquetage pour analyser les produits. Est-ce qu'il ne serait pas nécessaire d'inscrire obligatoirement le fait qu'un produit est génétiquement modifié, le fait qu'il est biologique ou sa provenance réelle? Est-ce que ce ne serait pas quelque chose à inscrire dans le projet de loi?

Sara Eve Levac: Il est sûr que nous prônons plus de transparence pour les consommateurs. Le fait d'avoir toutes les informations en main pour faire des choix éclairés, c'est une chose positive, selon nous, pour les consommateurs.

Ce que nous recommandons, principalement, concerne la question de la provenance des aliments. Ça pourrait être un logo simple et facile à reconnaître pour les consommateurs, comme on le voit en Australie, où les produits ont un logo avec un kangourou. Il y a même une échelle graduée du pourcentage d'ingrédients australiens dans le produit. L'information est claire et facile à reconnaître pour les consommateurs. Ce sont des choses dont on pourrait s'inspirer au Canada pour rendre les informations plus claires.

Sébastien Lemire: Pour terminer, j'aimerais entendre votre avis sur la tarification dynamique. On a souvent l'impression que le prix de l'essence augmente juste avant les vacances de la construction, ou encore le vendredi, quand les gens ont tendance à faire le plein pour aller au chalet ou ailleurs.

Est-ce qu'une telle pratique peut s'appliquer dans une épicerie? Est-ce que le projet de loi pourrait changer les choses? Si une famille fait ses courses davantage le dimanche, pourrait-elle voir les prix augmenter par tarification dynamique?

● (1725)

[*Traduction*]

Le président: Madame Levac, vous avez 30 secondes.

[*Français*]

Sara Eve Levac: Effectivement, il est possible que la tarification dynamique soit utilisée en épicerie. Nous recommandons, encore une fois, que ce soit divulgué aux consommateurs afin qu'ils puissent faire des choix éclairés. Ultimement, je pense qu'il y a une analyse à faire sur l'utilisation de la tarification dynamique en épicerie pour les biens essentiels, alors qu'il y a une possibilité que des algorithmes fixent des prix plus élevés pour les consommateurs.

Sébastien Lemire: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Je tiens à remercier nos témoins.

Voilà qui met fin à notre discussion. J'aimerais toutefois maintenant demander aux membres du Comité de passer en revue trois choses.

Tout d'abord, j'aimerais vous demander si vous êtes d'accord pour adopter le budget relatif au projet de loi C-226. Tout le monde devrait en avoir un exemplaire. On l'a distribué tout à l'heure. Y a-t-il des questions?

Êtes-vous d'accord?

Des députés: D'accord.

Le président: Bien. Nous sommes tous d'accord. C'est formidable.

Je vous rappelle que la date limite pour soumettre des amendements au projet de loi C-226 est le lundi 26 octobre, à midi. Ce n'est qu'un rappel à l'intention des membres du Comité.

Le dernier point concerne les travaux futurs. À la prochaine réunion, je propose que nous consacrions une heure à l'examen du rapport sur la gestion du risque des entreprises et une heure aux travaux du Comité. Notre programme après cette date n'a pas encore été établi. J'aimerais donc que nous profitions de cette occasion pour décider de ce que nous ferons pendant les six prochaines semaines lors desquelles la Chambre siégera. Est-ce que cela vous convient?

Monsieur Barlow, vous avez la parole.

John Barlow: Oui, cela nous convient.

Je sais qu'il y a un changement concernant le secrétaire parlementaire, mais je crois que le Sous-comité a préparé un programme lors de la réunion qu'il a tenue à la reprise des travaux cet automne. Je crois que mon collègue du Bloc serait d'accord pour dire que nous commencerions l'étude sur le projet Alto en novembre. Au départ, nous voulions la lancer en octobre.

Étant donné que les libéraux craignaient que nous ne soyons pas prêts à entamer cette étude en octobre, nous avions tous convenu, au Sous-comité — je ne veux pas parler à la place de qui que ce soit —, de la commencer en novembre. Mardi prochain, c'est le 27 octobre, et je pense que nous pourrons commencer cette étude lors de la réunion du 3 novembre, en toute bonne foi et conformément à l'entente à laquelle notre sous-comité est parvenu.

Le président: Nous ne pouvons accepter cette proposition que si le Comité adopte une motion à cet effet. Une motion doit donc être présentée et nous devons l'adopter pour officialiser ce processus. Je crois comprendre que cela ne s'est pas produit. Nous savons que l'orientation du Comité repose sur la volonté de celui-ci. Il appartient donc au Comité de décider de l'orientation à prendre.

Autant que je sache, il n'y a rien sur papier en ce moment.

Monsieur Barlow, je vous écoute.

John Barlow: J'avais présenté une motion, monsieur le président, mais le débat sur cette motion avait été ajourné. Je vais la présenter à nouveau afin que nous entamions l'étude sur le projet Alto le 3 novembre.

Le président: Une motion est présentée pour...

Allez-y, monsieur Lemire.

[*Français*]

Sébastien Lemire: Monsieur le président, je pense qu'il y a là, effectivement, quelque chose d'assez consensuel. Ça respecte l'esprit des discussions qu'il y a à ce comité depuis plusieurs mois. Je pense que, pour les gens qui suivent nos travaux, c'est de plus en plus un enjeu de confiance envers le gouvernement libéral. On parle d'un enjeu, évidemment, qui concerne la transparence et qui concerne des éléments essentiels et très anxiogènes pour les gens qui peuvent être visés par le trajet d'Alto. Ça fait des mois…

[*Traduction*]

Tim Louis: J'invoque le Règlement.

Sur le plan de la procédure, que faisons-nous ici?

Je suis nouveau au Comité, alors je ne suis pas certain, mais je crois comprendre que le débat a eu lieu.

Votons-nous pour reprendre le débat? Entamons-nous plutôt le débat? Pouvez-vous m'éclairer sur la procédure?

Le président: M. Barlow a déposé une motion pour présenter sa motion. La dernière fois que nous en avons été saisis, il y a eu, je crois, une motion d'ajournement du débat. Il a donc présenté sa motion à nouveau, ce qu'il a le droit de faire.

Nous sommes actuellement saisis d'une motion et M. Lemire a la parole.

● (1730)

Tim Louis: Au sujet de ce rappel au Règlement, j'aimerais obtenir des précisions. S'agit-il d'une motion visant à reprendre le débat?

J'ai l'impression que c'est le cas. S'il s'agit d'une motion dilatoire, nous ne devrions pas en débattre.

Le président: Il présente sa motion, qui relance le débat qui a eu lieu la dernière fois.

Comme cette motion a déjà été examinée, nous aurons besoin d'un vote pour reprendre le débat. Il a proposé une motion pour le faire et nous allons donc devoir la mettre aux voix. Cette motion ne peut être débattue, alors nous allons passer directement au vote.

La motion vise à reprendre le débat sur la motion initiale présentée par M. Barlow. Elle a été distribuée le 16 juin.

[*Français*]

Sébastien Lemire: J'ai un rappel au Règlement, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Excusez-moi. S'agit-il d'un rappel au Règlement? Je ne veux pas ouvrir le débat. Je veux passer directement au vote.

Daniel Gobeil: Pourrions-nous avoir la motion? Je ne [*inaudible*] avoir une motion.

Le président: Vous voulez voir la motion. Je pense que c'est raisonnable.

Nous allons suspendre la séance. Nous allons vous envoyer des exemplaires de la motion dans une minute.

● (1730)

(Pause)

● (1735)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Pour que tout le monde sache de quoi nous parlons, je précise que vous avez tous un exemplaire de la motion que M. Barlow a présentée le 16 juin. Nous allons passer directement au vote.

[*Français*]

Sébastien Lemire: J'ai un rappel au Règlement, monsieur le président.

Est-ce que vous pouvez informer le Comité qu'un des éléments importants mis de l'avant par le Parti libéral était que le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités puisse aussi étudier cette étude?

[*Traduction*]

Le président: Je ne vais pas autoriser un débat sur cette question.

[*Français*]

Sébastien Lemire: Ce n'est pas un débat, monsieur. C'est juste une question.

[*Traduction*]

Le président: Je suis désolé, monsieur Lemire. Allez-y.

[*Français*]

Sébastien Lemire: Est-ce que vous pouvez informer les membres du Comité que le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités est toujours en situation d'obstruction systématique sur cette question, qui est l'élément négocié, et que le comité, en ce moment même, est en train de faire de l'obstruction?

[*Traduction*]

Le président: D'accord. Nous allons passer au vote. Nous allons respecter la procédure établie.

La motion...

Dave Epp: Veuillez simplement lire la motion.

Le président: Oui. Allez-y.

Tim Louis: Il n'est pas nécessaire de la lire.

Le président: S'il veut la lire, il peut toutefois le faire.

Monsieur Barlow, vous avez la parole.

John Barlow: Merci, monsieur le président.

Je veux lire ma motion. Conformément à la motion qui a été présentée plus tôt cette année, je propose: « Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire entreprenne une étude des répercussions du projet de train à grande vitesse Alto sur les terres agricoles, les entreprises agricoles et la sécurité alimentaire au Canada;

« Que cette étude examine précisément:

« 1. la perte définitive et la fragmentation de terres agricoles à fort rendement;

« 2. les perturbations directes des exploitations agricoles en activité, notamment en raison de la coupure des voies d'accès, de la dégradation des systèmes de drainage et des risques pour la sécurité;

« 3. la pertinence globale des consultations menées par le gouvernement fédéral auprès des propriétaires fonciers et des indemnisations accordées aux exploitations agricoles multigénérationnelles;

« Que le Comité consacre au moins huit séances à cette étude, et que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le ministre des Transports, des représentants d'Alto, des intervenants du secteur agricole, dont la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et l'Union des producteurs agricoles, de même que des agriculteurs, des entreprises et des municipalités touchés par le projet soient invités à comparaître. »

Merci, monsieur le président.

● (1740)

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer au vote.

Tous ceux qui sont pour? Vous voulez un vote par appel nominal. D'accord. Allons-y.

Paul Connors: J'invoque le Règlement.

Le président: Non. Nous sommes au milieu d'un vote.

(La motion est rejetée par 6 voix contre 5. [*Voir le Procès-verbal*])

[*Français*]

Sébastien Lemire: Je souhaite que tous les producteurs de lait qui sont visés par cette motion sachent que je vote oui.

[*Traduction*]

Le président: En ce qui concerne les travaux à venir, lors de la prochaine réunion, j'aimerais consacrer une heure au rapport sur la gestion du risque des entreprises et une heure aux travaux du Comité, à huis clos, pour discuter de la planification de nos travaux futurs. Est-ce que cela vous convient?

Des députés: Oui.

Le président: Quelqu'un peut-il proposer de lever la séance?

Un député: Je le propose.

Le président: Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca